



LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

NOTICE ANNUELLE

pour l'exercice clos le 29 décembre 2024

Le 19 février 2025

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

NOTICE ANNUELLE 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	6
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	12
POLITIQUE DE DIVIDENDES	28
STRUCTURE DU CAPITAL	29
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	30
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	32
INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES	36
POURSUITES	38
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	38
CONTRATS IMPORTANTS	38
INTÉRÊTS DES EXPERTS	38
MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	38
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	41
ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES	42

La présente notice annuelle est datée du 19 février 2025 et, à moins d'indication contraire, l'information donnée dans les présentes est en date du 19 février 2025.

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars figurant dans les présentes sont exprimés en dollars américains et tous les renseignements financiers figurant dans les présentes ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

À moins d'indication contraire, toutes les mentions concernant le cours des actions, les volumes de négociation et les données par action sont ajustées rétroactivement afin de tenir compte de tous les fractionnements d'actions.

Dans la présente notice annuelle, les termes « Gildan », « Société » ou « nous », « notre » et « nos » renvoient, selon le contexte, à Les Vêtements de Sport Gildan Inc. ou à Les Vêtements de Sport Gildan Inc. et ses filiales.

L'information donnée dans les extraits des documents indiqués ci-dessous et dont il est fait mention de façon spécifique dans la présente notice annuelle est intégrée dans les présentes par renvoi :

- *les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 (les « **états financiers annuels de 2024** »);*
- *le rapport de gestion pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 (le « **rapport de gestion annuel de 2024** »).*

Les documents susmentionnés sont disponibles sur le site Web SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, sur le site Web EDGAR à l'adresse www.sec.gov et sur le site Web de la Société à l'adresse www.gildancorp.com.

Certains énoncés faits dans la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs fondés sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de Gildan et ont été faits par Gildan en fonction de son expérience et de son interprétation des tendances passées. Les résultats indiqués dans les énoncés prospectifs peuvent s'écartez considérablement des résultats réels. Veuillez vous reporter à la mise en garde aux pages 38 à 41 de la présente notice annuelle pour de plus amples renseignements.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Société a été constituée le 8 mai 1984 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sous la dénomination sociale de Textiles Gildan Inc. À nos débuts, nous avons concentré nos activités sur la fabrication de textiles. La principale gamme de produits que nous fabriquions et vendions était du tissu fini. En 1992, nous avons redéfini notre stratégie d'exploitation et, dès 1994, nos activités étaient concentrées exclusivement sur la fabrication et la vente de vêtements de sport dans le marché des vêtements imprimés. En mars 1995, nous avons changé notre dénomination sociale pour adopter celle de Les Vêtements de Sports Gildan Inc./Gildan Activewear Inc. En 2005, nous avons remplacé notre dénomination sociale en français par Les Vêtements de Sport Gildan Inc.

En juin 1998, dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne planifié, nous avons déposé des statuts de modification pour, entre autres, supprimer les restrictions relatives à une société fermée que contenaient nos documents constitutifs et changer la structure de notre capital-actions autorisé. Le 17 juin 1998, nous avons réalisé notre premier appel public à l'épargne portant sur un nombre global de 3 000 000 d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A au prix de 10,29 \$ CA par action, compte non tenu des fractionnements d'actions, représentant un produit brut total de 30 880 500 \$ CA.

Le 2 février 2005, nous avons déposé des statuts de modification afin, entre autres, de (i) créer une nouvelle catégorie d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »), (ii) changer les actions à droit de vote subalterne de catégorie A émises et en circulation en actions ordinaires nouvellement créées, à raison d'une pour une, et (iii) retirer les actions à droit de vote multiple de catégorie B et les actions à droit de vote subalterne de catégorie A ainsi que les droits, priviléges, restrictions et conditions s'y rattachant. Le 15 février 2011, nous avons déposé des statuts constitutifs modifiés afin de changer le nombre d'administrateurs minimum pour le fixer à cinq, et le nombre maximum à douze, comme le déterminent de temps à autre les administrateurs et afin de nommer un ou plusieurs administrateurs conformément aux lois régissant la Société.

Notre siège social et nos bureaux de direction principaux sont situés au 600, boulevard De Maisonneuve Ouest, 33^e étage, Montréal (Québec) Canada, H3A 3J2 et notre principal numéro de téléphone à cette adresse est le 514 735-2023.

Liens intersociétés

Les principales filiales de la Société, leur territoire de constitution et le pourcentage de participation de la Société dans chacune d'elles sont décrits dans le tableau ci-après :

Filiale	Territoire de constitution	Pourcentage de participation
Gildan Activewear SRL	Barbade	100 %
Gildan Yarns, LLC	Delaware	100 %
Gildan USA LLC	Delaware	100 %
Gildan Honduras Properties, S. de R.L.	Honduras	100 %
Gildan Activewear (UK) Limited	Royaume-Uni	100 %
Gildan Activewear EU SRL	Belgique	100 %
Gildan Textiles de Sula, S. de R.L.	Honduras	100 %
G.A.B. Limited	Bangladesh	100 %
SDS International Limited	Bangladesh	100 %
Gildan Activewear (Eden) Inc.	Caroline du Nord	100 %

Filiale	Territoire de constitution	Pourcentage de participation
Gildan Hosiery Rio Nance, S. de R.L.	Honduras	100 %
Gildan Mayan Textiles, S. de R.L.	Honduras	100 %
Gildan Charleston Inc.	Delaware	100 %
Gildan Activewear Dominican Republic Textile Company Inc.	Barbade	100 %
Gildan Choloma Textiles, S. de R. L.	Honduras	100 %

Les filiales omises ne représentent individuellement pas plus de 10 % de l'actif consolidé et pas plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Gildan ou, collectivement, pas plus de 20 % du total de l'actif consolidé et du chiffre d'affaires consolidé au 29 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

La section suivante décrit l'évolution que notre entreprise a connue au cours des trois derniers exercices complets et présente les événements clés ayant eu une incidence sur la progression générale de notre entreprise.

Faits récents

Changements au sein de la haute direction et transition pour le rôle de chef des services financiers

Le 19 février 2025, la Société a annoncé des nominations au sein de la haute direction et une transition pour le rôle de chef des services financiers dans le cadre d'un processus pluriannuel de planification de la relève. Ces changements visent à assurer une continuité en force alors que la Société va de l'avant avec sa stratégie de croissance durable.

Chuck Ward, actuellement président, ventes, marketing et distribution, a été nommé au poste nouvellement créé de premier vice-président, chef de l'exploitation avec prise d'effet le 1^{er} mars 2025. Il continuera de relever de Glenn J. Chamandy, président et chef de la direction.

Après avoir occupé le rôle de premier vice-président, chef des services financiers et administratifs pendant presque dix ans, Rhodri J. Harries a informé le conseil d'administration de la Société (le « conseil d'administration ») de son intention de prendre sa retraite le 1^{er} janvier 2026. La Société a annoncé que Luca Barile, actuellement chef des finances, ventes, marketing et distribution, le remplacera en tant que premier vice-président et chef des services financiers à compter du 1^{er} mars 2025. Afin d'assurer une transition harmonieuse sur une période de dix mois complète, M. Harries continuera d'occuper son poste de chef des services administratifs jusqu'à sa retraite.

Dividendes

Le 18 février 2025, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel actuel et a déclaré un dividende en trésorerie de 0,226 \$ par action, qui sera versé le 7 avril 2025 aux actionnaires inscrits en date du 12 mars 2025. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Faits nouveaux au cours de l'exercice 2024

Stratégie de croissance durable de Gildan

En 2024, la Société a pratiquement terminé la construction de son tout nouveau complexe de fabrication de textile au Bangladesh, et elle a poursuivi l'accélération de la cadence de ses activités entamée en 2023. Gildan a lancé de nouveaux produits dotés d'une technologie de coton doux, élaborée en tirant parti de l'acquisition de Frontier et des investissements en fabrication de filature pour stimuler la modernisation. Cette innovation améliore la douceur, le confort et l'impression. En juin 2024, Gildan a publié son 20^e rapport ESG, mettant en lumière les progrès continus de Gildan par rapport aux objectifs clés. De plus, la Société continue de recevoir des distinctions pour ses pratiques solides en matière d'ESG, notamment la nomination parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada par Corporate Knights. Gildan a également été incluse dans l'édition inaugurale des entreprises les plus durables du monde (*World's Most Sustainable Companies*) du magazine TIME; dans l'indice Dow Jones Best-in-Class North America Index; dans le 2025 Sustainability Yearbook pour la 13^e année consécutive, ses pratiques éprouvées en matière de développement durable ayant été reconnues selon l'évaluation de la durabilité des sociétés (*Corporate Sustainability Assessment*) menée par S&P Global.

Les renseignements présentés dans notre Rapport ESG 2023 ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Changements au sein de la haute direction et renouvellement du conseil

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société à ce moment-là (le « conseil précédent ») a annoncé le congédiement du président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire Browning West et d'autres ont lancé une campagne et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 22 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2024 (l'*« assemblée annuelle »*), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. Au cours de l'exercice 2024, la Société a engagé des dépenses importantes liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, particulièrement au cours de la première moitié de l'exercice, principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, décrites dans la section 5 intitulée « Résultats opérationnels » du rapport de gestion annuel de 2024 et expliquées plus en détail dans la section 16.0 intitulée « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel de 2024.

Contexte de l'industrie

Le 1^{er} octobre 2024, les deux plus importants distributeurs de vente en gros clients de la Société, dont Gildan est un fournisseur important, ont conclu le regroupement de leurs entreprises. Le regroupement de ces deux distributeurs a augmenté la concentration de nos ventes aux clients, l'entité combinée représentant, pour l'exercice 2024, environ 39 % de nos ventes nettes. Il y a lieu de se reporter à la note 6 et à la note 27 des états financiers consolidés audités au 29 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date pour en savoir plus sur la concentration accrue des ventes et des soldes de créances clients résultant de ce regroupement d'entreprises.

Impôt minimum mondial et autres mesures fiscales

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* (« LIMM »), mettant en œuvre les principales mesures du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE au Canada, notamment la règle d'inclusion du revenu et un impôt complémentaire minimum national. L'adoption de ces règles au Canada garantit que les entreprises multinationales établies au Canada dont le revenu annuel est égal ou supérieur à 750 millions d'euros sont assujetties à un taux d'impôt effectif minimum de 15 % sur leurs profits dans tous les territoires où elles exercent leurs activités. Cet objectif est atteint grâce à un système d'impôts complémentaires permettant de porter le taux d'impôt effectif de l'entreprise dans chaque territoire à un minimum de 15 %. La LIMM s'applique à la Société à compter du 1^{er} janvier 2024. En vertu de la LIMM, la Société est tenue de payer un impôt complémentaire au Canada si le taux d'impôt effectif dans un territoire, calculé selon les règles du Pilier Deux pour le territoire en question, est inférieur au taux minimum de 15 %.

Le 21 mai 2024, le gouvernement de la Barbade a adopté une loi introduisant certaines mesures fiscales en réponse à la mise en œuvre à l'échelle mondiale du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux. Ces mesures visent à augmenter le taux d'impôt des sociétés à 9 % pour la plupart des entreprises et à mettre en œuvre un impôt complémentaire minimum national pour les grandes sociétés multinationales présentes à la Barbade. L'objectif est de s'assurer que les grandes sociétés multinationales exerçant des activités à la Barbade soient assujetties à un taux d'impôt effectif minimum de 15 % sur les profits réalisés à la Barbade. À titre transitoire, ces mesures ne s'appliquent en 2024 qu'aux entreprises détenues par des sociétés multinationales ayant leur siège dans des territoires qui ont adopté les règles du Pilier Deux. Par conséquent, étant donné l'adoption de la LIMM par le Canada le 20 juin 2024, ces mesures s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024 aux filiales barbadiennes de la Société qui, ensemble, représentent la majorité des profits de la Société. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, les profits de la Société à la Barbade sont assujettis à un taux d'impôt effectif de 15 % en vertu de la législation nationale du pays, ce qui signifie qu'aucun impôt complémentaire n'est payable au Canada (se reporter à la rubrique 5.6.9 « Impôt sur le résultat » du rapport de gestion annuel de 2024).

Émission d'obligations

Le 22 novembre 2024, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à 4,362 %, série 1 (les « billets de série 1 »), d'un capital total de 500 millions de dollars canadiens (357,1 millions de dollars américains) qui viennent à échéance le 22 novembre 2029. De plus, à la même date, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à 4,711 %, série 2 (les « billets de série 2 »), d'un capital total de 200 millions de dollars canadiens (142,9 millions de dollars américains) qui viennent à échéance le 22 novembre 2031. Les billets ont été offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé.

Les billets de série 1 et de série 2 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital combiné à 500 millions de dollars américains. Les intérêts sur ces billets canadiens non garantis de premier rang sont payables semestriellement. Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés annuels pour en savoir plus.

Dividendes

Le 20 février 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé une hausse de 10 % du dividende trimestriel courant et a déclaré un dividende en espèces de 0,205 \$ par action payable le 8 avril 2024 aux actionnaires inscrits le 13 mars 2024.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Gildan a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto (TSX) relativement au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **OPRCN** ») à compter du 9 août 2024 en vue de racheter, aux fins d'annulation, un maximum de 16 106 155 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de Gildan (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX) au 26 juillet 2024. En date du 26 juillet 2024, 162 610 386 actions ordinaires de Gildan étaient émises et en circulation, et son flottant était de 161 061 552 actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 17 735 095 actions ordinaires aux termes de ses programmes d'OPRCN pour un coût total de 761,5 millions de dollars.

Faits nouveaux au cours de l'exercice 2023

Stratégie de croissance durable de Gildan

En 2023, la Société a fait progresser considérablement sa stratégie de « croissance durable de Gildan » (la « **croissance durable** ») en optimisant sa capacité de fabrication, en favorisant l'innovation et en renforçant davantage les pratiques ESG.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, l'initiative Science Based Targets (SBTi) a confirmé que les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à court terme de la Société pour 2030 étaient conformes aux critères et recommandations de la SBTi (version 4.2), ce qui constitue une étape importante dans l'avancement de la stratégie ESG de la Société. La SBTi a classé les cibles de portée 1 et 2 de Gildan de sorte qu'elles soient conformes à une trajectoire bien en deçà de 2 °C. Gildan s'est engagée à réduire de 30 % ses émissions de GES absolues de portée 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2018.¹ Gildan s'est également engagée à réduire ses émissions de GES absolues de portée 3 de 13,5 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2019.

Fermetures d'installations

Au troisième trimestre de l'exercice 2023, Gildan a fermé son installation de couture de San Miguel située à Choloma, au Honduras. Les conditions du marché, la concurrence mondiale et la nécessité d'optimiser et de diversifier nos activités ont motivé cette décision. Au quatrième trimestre, nous avons fermé l'une des deux usines de filature située à Salisbury, en Caroline du Nord, et regroupé cette capacité dans l'installation de Mocksville, également située en Caroline du Nord, dans le cadre de nos efforts continus d'optimisation de la production de fil en fibres et de soutien d'une plateforme de fabrication concurrentielle et efficace.

Changements au sein de la haute direction

Le 11 décembre 2023, la Société a annoncé le départ de Glenn J. Chamandy à titre de président et chef de la direction et d'administrateur de la Société et la nomination de son remplaçant, Vincent Tyra, au poste de président et chef de la direction à compter du début de 2024. Craig A. Leavitt, administrateur de la Société depuis 2018, a été nommé président et chef de la direction par intérim jusqu'à l'entrée en fonction de M. Tyra le 15 janvier 2024.

Candidats au conseil; convention de soutien

Le 17 décembre 2023, la Société a annoncé avoir conclu avec Coliseum Capital Management, LLC (Coliseum) une convention de soutien (la « **convention de soutien** ») aux termes de laquelle, entre autres, Coliseum s'est engagée à appuyer l'élection de tous les candidats de Gildan aux postes d'administrateur lors des assemblées annuelles des actionnaires de 2024 et de 2025. Le texte intégral de la convention de soutien a été déposé et peut être consulté sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov. De plus, Christopher Shackelton, cofondateur et associé directeur de Coliseum, a été nommé au conseil d'administration à cette date. Le 30 octobre 2023, M^{me} Sharon Driscoll a été nommée au conseil d'administration. M. Shackelton et M^{me} Driscoll se sont retirés du conseil d'administration le 23 mai 2024.

Dividendes

Le 21 février 2023, le conseil d'administration de Gildan a approuvé une hausse de 10 % du dividende trimestriel alors en vigueur et a déclaré un dividende en espèces de 0,186 \$ par action ordinaire payable le 10 avril 2023 aux actionnaires inscrits le 14 mars 2023.

¹ La limite cible comprend les émissions liées au sol et les absorptions des matières premières de la bioénergie.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 2 août 2023, la Société a reçu l'autorisation de la TSX de renouveler son OPRCN à compter du 9 août 2023 en vue de racheter aux fins d'annulation au plus 8 778 638 actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de Gildan au 31 juillet 2023 (la date de référence pour l'OPRCN). La Société était autorisée à procéder à des rachats dans le cadre de l'OPRCN jusqu'au 8 août 2024, conformément aux exigences de la TSX. Les rachats pouvaient être réalisés au moyen de transactions sur le marché libre sur la TSX et la Bourse de New York (la « NYSE ») ou dans des systèmes de négociation canadiens parallèles, si admissibles, ou par d'autres moyens autorisés par les autorités en valeurs mobilières.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 11 830 618 actions ordinaires aux termes de ses programmes d'OPRCN pour un coût total de 370 millions de dollars.

Renouvellement du régime de droits des actionnaires

Le 21 février 2023, le conseil d'administration de Gildan a approuvé le renouvellement et l'adoption du régime de droits de souscription des actionnaires (le « régime de droits »), qui est entré en vigueur au moment de son approbation et de sa confirmation par les actionnaires de la Société à leur assemblée annuelle tenue le 4 mai 2023 et a remplacé l'ancien régime de droits des actionnaires de la Société, lequel a expiré à la fermeture des bureaux à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société de 2023. Le régime de droits vise à s'assurer que tous les actionnaires sont traités avec équité en cas d'offre publique d'achat ou d'une autre acquisition du contrôle de la Société. Le régime de droits demeurera en vigueur jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2026 et comportera une option de renouvellement moyennant l'approbation des actionnaires, à moins qu'il ne soit résilié ou qu'il n'expire conformément à ses modalités. Le texte intégral du régime de droits a été déposé et peut être consulté sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov.

Faits nouveaux au cours de l'exercice 2022

Conjoncture économique après la pandémie et autres faits nouveaux

En 2022, le secteur des vêtements de sport vendus aux distributeurs en gros, qui approvisionnent le secteur des vêtements à imprimer, a bénéficié de la reprise après la pandémie et du retour des grands rassemblements, tandis que le secteur des vêtements de sport, vendus par l'intermédiaire de nos clients de comptes nationaux au service des marchés finaux de détail, a subi un ralentissement de la demande et des ajustements continus des stocks chez les détaillants. Nos marchés internationaux ont continué d'être affectés par les conditions économiques difficiles en Europe et en Asie, ainsi que par les politiques strictes liées à la COVID-19 en vigueur en Chine. En ce qui concerne le secteur de la fabrication, grâce à des investissements en matière de capacité dans les activités de fabrication de filature et de textile, nous avons augmenté notre flexibilité de fabrication et reconstitué nos stocks à des niveaux plus sains afin de répondre aux besoins de nos clients.

Lancement de la stratégie de croissance durable ainsi que de la stratégie de croissance durable et de la stratégie et des cibles ESG de nouvelle génération

En mars 2022, la Société a lancé sa stratégie de croissance durable qui vise à stimuler la croissance interne du chiffre d'affaires et du bénéfice net, en prenant appui sur trois piliers : l'expansion de la capacité, l'innovation et les pratiques ESG.

En 2022, la Société a ajouté de la capacité supplémentaire de fabrication de textiles et de couture dans nos centres de fabrication en Amérique centrale et en République dominicaine et a entamé la première phase du

développement d'un important complexe de fabrication de textiles et de couture verticalement intégré au Bangladesh. Gildan a poursuivi ses objectifs de modernisation et de consolidation de ses installations de filature aux États-Unis, y compris les nouveaux investissements en capitaux. En outre, en août 2022, Gildan a cédé des actifs d'une petite installation de production à fibres libérées à Mayodan (Caroline du Nord); en décembre 2022, Gildan a annoncé la fermeture de son usine de filature à Cedartown en Géorgie, à compter de février 2023.

En janvier 2022, la Société a dévoilé sa stratégie ESG de nouvelle génération, un cadre amélioré conçu pour lui permettre de réaliser des progrès importants d'ici 2030 dans des domaines d'intérêt clés : changements climatiques, énergie et eau; circularité; gestion du capital humain; création de valeur à long terme; et transparence et divulgation. Les progrès réalisés en 2022 par rapport à nos feuilles de route stratégiques ont comporté quelques-unes des étapes importantes suivantes : l'inclusion des modalités liées à la durabilité dans notre facilité de crédit renouvelable actuelle de 1 milliard de dollars et l'établissement du lien entre la rémunération des membres de la haute direction et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs ESG. Gildan a également publié son premier rapport autonome de divulgation sur les changements climatiques, intitulé *Climate Change Disclosure Report*, établi selon le cadre du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (« TCFD »), qui souligne la façon dont nous évaluons, préparons et intégrons les questions liées au climat dans nos processus opérationnels.

Dividendes

Le 22 février 2022, le conseil d'administration de Gildan a approuvé une hausse de 10 % du dividende trimestriel alors en vigueur et a déclaré un dividende en espèces de 0,169 \$ par action ordinaire. La Société a versé des dividendes de 123,8 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2023.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 22 février 2022, la Société a reçu l'autorisation de la TSX de modifier son programme d'OPRCN, qui avait commencé le 9 août 2021, afin d'augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées et le faire passer de 9 926 177 actions ordinaires, soit 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2021 (la date de référence pour l'OPRCN), à 19 477 744 actions ordinaires, soit 10 % du flottant au 31 juillet 2021.

En août 2022, la Société a obtenu l'approbation de la TSX pour renouveler de son programme d'OPRCN à compter du 9 août 2022, en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 9 132 337 actions ordinaires, représentant 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2022 (date de référence de l'OPRCN). Aux termes de l'OPRCN, la Société était autorisée à faire des achats aux termes de l'OPRCN pendant la période allant du 9 août 2022 au 8 août 2023 conformément aux exigences de la TSX.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2023, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 13 096 866 actions ordinaires aux termes de ses programmes d'OPRCN pour un coût total de 444 millions de dollars.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Aperçu des activités

Gildan est l'un des principaux fabricants verticalement intégrés de vêtements de base de tous les jours, y compris des vêtements de sport, des sous-vêtements et des articles chaussants. Nos produits sont vendus à des grossistes, à des sérigraphes et à des décorateurs en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, ainsi qu'aux détaillants en Amérique du Nord, notamment les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les détaillants spécialisés, les magasins d'artisanat et les détaillants en ligne. Nous confectionnons aussi des produits pour les entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie, qui les commercialisent sous leurs propres marques dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

L'exercice de nos activités de fabrication et d'exploitation en tant que fabricant socialement responsable est au cœur de ce que nous faisons. La vaste majorité de nos ventes proviennent de produits que nous fabriquons nous-mêmes. Depuis la création de la Société, nous avons réalisé d'importantes dépenses d'investissement pour développer et exploiter nos propres installations de production à grand volume et verticalement intégrées, y compris la production de fil, la fabrication de textiles et de chaussettes et les activités de couture, ce qui nous permet de contrôler tous les aspects du processus de production, du début à la fin, des vêtements que nous confectionnons.

Nous estimons que l'ensemble de compétences que nous avons acquises en matière de conception, de construction et de gestion des installations de fabrication qui nous appartiennent, le degré d'intégration verticale de notre chaîne d'approvisionnement et les dépenses d'investissement que nous avons réalisées au fil des ans nous distinguent de nos concurrents dont l'intégration verticale n'est pas aussi poussée et qui peuvent dépendre davantage de fournisseurs tiers. Le fait de posséder et d'exploiter la vaste majorité de nos installations de fabrication nous permet de contrôler plus rigoureusement nos processus de production, les niveaux d'efficacité, les coûts et la qualité des produits, ainsi que d'assurer un service fiable dont les délais de production et les cycles de livraison sont de courte durée. De plus, le fait d'exploiter nos propres installations nous permet de nous assurer du respect de normes élevées en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociale dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Stratégie

Forte de ses assises solides, la Société a lancé en 2022 sa stratégie de croissance durable de Gildan qui vise à stimuler la croissance interne du chiffre d'affaires et du bénéfice net, en prenant appui sur trois piliers clés : l'expansion de la capacité, l'innovation et les pratiques ESG. Nous croyons qu'en mettant à profit notre avantage concurrentiel en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût et en mettant à exécution avec succès des plans bien définis d'expansion de la capacité, en offrant des produits axés sur la valeur et novateurs à nos clients et grâce à nos pratiques de premier plan en matière d'ESG, nous pourrons générer une forte croissance des produits, une grande rentabilité et une utilisation efficace de nos actifs, ce qui devrait nous permettre de créer une grande valeur pour nos actionnaires.

Les trois piliers de notre stratégie de croissance durable sont les suivants :

Croissance fondée sur la capacité : *Exploiter notre avantage concurrentiel important en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût alors que nous mettons à exécution des plans bien définis pour augmenter et optimiser notre capacité de production mondiale de manière à soutenir nos plans de croissance à long terme.*

Mettant à exécution nos plans bien définis, nous avons renforcé notre intégration verticale en augmentant nos capacités de filature grâce à l'acquisition et à la modernisation de Frontier Yarns. De plus, nous réalisons actuellement la première phase du développement d'un important complexe de fabrication de textiles et de couture verticalement intégré au Bangladesh.

Innovation : *Stimuler le leadership dans l'innovation à l'échelle de l'organisation et dans tous les aspects des activités dans le but d'offrir des produits de haute qualité axés sur la valeur, d'accélérer la mise en marché, de générer des gains d'efficacité opérationnelle et de réduire notre empreinte environnementale.*

La Société a relevé et défini des initiatives clés spécifiques, ainsi que des investissements visant à stimuler l'innovation dans nos processus de développement et de fabrication de produits, la distribution et les produits finis, notamment en ce qui concerne les caractéristiques du tissu, l'ajustement des produits, la capacité d'adaptation du tissu aux techniques d'impression et de décoration qui évoluent, et les caractéristiques de produits respectueuses des pratiques ESG. Au début de 2024, nous avons annoncé le lancement de nouveaux produits, dont notre t-shirt ultra coton 2000 amélioré. Nous avons mis au point une nouvelle technologie exclusive de fabrication du coton en remaniant notre processus de A à Z, du fil jusqu'à la finition, pour rendre le tissu plus doux et mieux adapté à l'impression. De plus, nous investissons activement dans les outils numériques, l'analyse prédictive et l'intelligence artificielle afin d'accélérer la prise de décisions à l'échelle de l'organisation, de rationaliser les processus, et d'optimiser la planification de la chaîne d'approvisionnement.

ESG : *Continuer d'accroître l'importance accordée aux pratiques ESG dans toutes nos activités et mettre à profit notre excellente posture en matière d'ESG et nos progrès afin d'offrir une plus grande valeur à nos parties prenantes.*

En 2024, Gildan a entamé la troisième année de mise en œuvre de sa stratégie ESG de nouvelle génération, qui englobe un large éventail d'initiatives. Celles-ci consistent notamment à réduire l'empreinte carbone et l'intensité d'utilisation de l'eau, à promouvoir une économie circulaire, à contribuer au développement économique régional, à assurer le respect des droits de la personne et à maintenir des normes de sécurité au sein de la chaîne d'approvisionnement. La stratégie englobe aussi un engagement envers notre personnel, met l'accent sur les investissements destinés à notre main-d'œuvre et fait la promotion de la diversité et de l'inclusion, en plus d'accroître la transparence en matière d'ESG. Cette stratégie comprend dix objectifs axés sur cinq piliers différents : les changements climatiques, l'énergie et l'eau; la circularité; la gestion du capital humain; la création de valeur à long terme; et la transparence et la divulgation. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ces initiatives, il y a lieu de se reporter au Rapport ESG 2023 de Gildan. Les renseignements présentés dans notre Rapport ESG 2023 ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Présentation des secteurs opérationnels

La Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter en raison de la réorganisation interne qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et qui a consolidé dans les faits la structure organisationnelle des divisions de la Société.

Nos activités

Marques, produits et clientèle

Les produits que fabrique et vend la Société sont commercialisés sous des marques qui lui appartiennent, dont les marques Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, Gildan® Hammer®, Gold Toe® et Peds®, ainsi que Champion®, qui fait l'objet d'un contrat de licence de distribution exclusive sur le marché des vêtements imprimés

aux États-Unis et au Canada. En outre, nous fabriquons des produits pour approvisionner une sélection d'importantes marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie, ainsi que certains clients de la vente au détail qui commercialisent ces produits sous leurs propres marques exclusives.

Nous vendons principalement nos vêtements de sport sans motif, sans imprimé ni embellissement. La majorité de nos ventes de vêtements de sport proviennent actuellement des vêtements de sport vendus à des distributeurs de vente en gros dans le réseau de vêtements à imprimer en Amérique du Nord et à l'international. Ces distributeurs de vente en gros vendent ensuite les vêtements sans motif à des imprimeurs sérigraphes ou à des entreprises d'embellissement de vêtements qui les décorent de motifs et de logos, et qui, pour leur part, revendent les vêtements de sport imprimés auprès d'un éventail très diversifié de consommateurs. Ceux-ci incluent des établissements d'enseignement, des vendeurs d'articles de sport, des marchandiseurs pour des événements spéciaux, des distributeurs d'articles promotionnels, des organismes de bienfaisance, des promoteurs des secteurs du divertissement, du voyage et du tourisme, de même que des détaillants. Les vêtements de sport peuvent servir à différentes utilisations, que ce soit en tant qu'uniformes professionnels, scolaires ou sportifs, ou simplement pour conférer une identité individuelle ou communiquer l'appartenance à des groupes ou à des équipes. Nous vendons aussi des vêtements de sport sans motif directement à divers détaillants ainsi que par le biais de comptes nationaux qui traitent avec les détaillants, en plus de sous-vêtements et des chaussettes pour hommes, femmes et enfants. Parmi ces détaillants figurent les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les magasins de sport spécialisés, les magasins d'artisanat, les détaillants en alimentation et pharmacies, les magasins à un dollar et les clubs-entrepôts, lesquels vendent tous aux consommateurs dans leurs magasins ayant pignon sur rue ou par l'entremise des plateformes de commerce électronique. De plus, nous vendons nos produits à des détaillants présents uniquement en ligne qui, eux, les vendent aux consommateurs. Nous assurons aussi la fabrication de produits que nous vendons à une sélection d'importantes entreprises de marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie qui distribuent les produits dans le réseau de la vente au détail dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

Nos principales catégories de produits comprennent les hauts et bas de sport (vêtements de sport), les chaussettes (articles chaussants) et les hauts et bas de sous-vêtements (sous-vêtements). Pour l'exercice 2024, les ventes de vêtements de sport ont représenté 87 % du total des ventes nettes et les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements ont représenté 13 % du total des ventes nettes. Pour l'exercice 2024, nos ventes ont totalisé 3 271 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2024, les produits que nous avons vendus aux États-Unis, au Canada et sur d'autres marchés internationaux ont compté pour 89,0 %, 3,3 % et 7,7 % du total des ventes, respectivement. Se reporter à la note 26 des états financiers annuels de 2024, laquelle est intégrée par renvoi dans les présentes, pour connaître la ventilation géographique et par groupe de produits de nos ventes totales pour chacun des deux derniers exercices.

L'ensemble de notre clientèle se compose d'un nombre relativement faible de clients importants. Au cours de l'exercice 2024, notre client le plus important a représenté 26,8 % du total de nos ventes et nos dix plus importants clients ont représenté 71,5 % du total de nos ventes. Bien que nous entretenions des relations de longue date avec bon nombre de nos clients, les contrats que nous avons conclus avec eux ne les obligent pas à acheter une quantité minimale de nos produits. Nous évaluons plutôt leurs besoins prévus et planifions ensuite notre production en conséquence.

Le tableau qui suit résume nos principaux produits offerts actuellement sous la marque Gildan et sous licence :

Principaux produits	Détails de la gamme de produits	Marques
Vêtements de sport	t-shirts, hauts et bas molletonnés, chandails sport, polos et camisoles	Gildan®, Gildan Performance®, Gildan® Hammer®, Gildan Softstyle®, Gildan® Heavy Cotton™, Gildan® Ultra Cotton®, Gildan DryBlend®, Gildan® HeavyBlend™, Comfort Colors®, American Apparel®, Champion® ⁽²⁾
Articles chaussants	chaussettes sport, habillées, tout-aller et chaussettes de travail, chaussettes invisibles et chaussettes thérapeutiques ⁽¹⁾	Gildan®, Gold Toe®, Signature Gold by GoldToe®, Gold Toe Edition™, Peds®, MediPeds®, All Pro®, Powersox®
Sous-vêtements	sous-vêtements pour hommes et pour garçons (hauts et bas) et petites culottes pour femmes	Gildan®, Gildan Platinum®

(1) Applicable seulement à MediPeds®.

(2) En vertu d'un contrat de licence de distribution exclusive dans le marché des vêtements imprimés aux États-Unis et au Canada.

Fabrication

La vaste majorité de nos produits sont fabriqués dans des installations qui nous appartiennent et que nous gérons. Dans une bien moindre mesure, nous avons également recours à des sous-traitants pour combler le reste de nos besoins relatifs à certains produits. Nos activités de fabrication verticalement intégrées couvrent le processus de fabrication des vêtements du début à la fin et comprennent des installations à forte intensité de capital pour la filature, la fabrication de textiles et la confection de chaussettes, ainsi que des installations de couture nécessitant une main-d'œuvre importante. Nos installations de fabrication sont situées dans quatre centres de fabrication principaux, plus précisément aux États-Unis, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et au Bangladesh. Toutes nos installations de filature sont situées aux États-Unis, tandis que les installations de fabrication de textiles, les installations de couture et les installations de fabrication de chaussettes se trouvent dans les autres centres de fabrication mentionnés précédemment, dont le plus important est situé au Honduras, en Amérique centrale.

Afin de soutenir la croissance additionnelle des ventes, de favoriser une structure de coûts efficiente et concurrentielle et d'accroître la diversification géographique de notre chaîne d'approvisionnement, nous augmentons notre capacité de fabrication grâce à une expansion importante au Bangladesh qui implique le développement d'un important complexe de fabrication comptant plusieurs installations qui devrait accueillir deux grandes installations de fabrication de textiles et les activités de couture connexes. La construction et la phase de démarrage du premier complexe de fabrication de textiles et de couture sont en grande partie terminées.

Le tableau suivant résume nos principales activités de fabrication par région :

	États-Unis	Amérique centrale	Caraïbes	Asie
Installations de filature⁽¹⁾ : transformation du coton, du polyester et d'autres fibres en fil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Salisbury, Caroline du Nord ■ Mocksville, Caroline du Nord ■ Eden, Caroline du Nord ■ Clarkton, Caroline du Nord ■ Sanford, Caroline du Nord (2 installations) ■ Mayodan, Caroline du Nord 			
Installations de fabrication de textiles : tissage du fil pour fabriquer du tissu, teinture et découpage du tissu		<ul style="list-style-type: none"> ■ Honduras (4 installations) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ République dominicaine 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bangladesh (2 installations)
Installations de couture⁽²⁾ : transformation du tissu coupé en vêtements		<ul style="list-style-type: none"> ■ Honduras (2 installations) ■ Nicaragua (5 installations) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ République dominicaine (3 installations) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bangladesh (3 installations)
Installation de teinture de vêtements⁽³⁾ : processus de teinture pigmentaire ou de teinture réactive (Pigment Pure™)		<ul style="list-style-type: none"> ■ Honduras 		
Installations de confection d'articles chaussants : transformation de fil en chaussettes finies		<ul style="list-style-type: none"> ■ Honduras 		

(1) Bien que nous produisions à l'interne la majorité du fil dont nous avons besoin, nous avons également recours à des tiers fournisseurs de fil, principalement en Asie pour nos activités au Bangladesh, pour combler le reste de nos besoins de fil. La majorité du coton utilisé par nos sous-traitants asiatiques est du coton américain.

(2) Même si nous gérons la majorité de nos installations de couture, nous avons également recours aux services de couture de sous-traitants, principalement en Amérique centrale et en Haïti pour combler le reste de nos besoins de couture.

(3) La teinture des vêtements est une caractéristique exclusive des vêtements Comfort Colors® et elle nécessite un processus de teinture exclusif appelé Pigment Pure™, processus de teinture différent de celui que nous utilisons habituellement pour teindre la majorité de nos vêtements dans nos installations de fabrication de textiles.

Environnement concurrentiel

La concurrence sur le marché des vêtements de base s'exerce généralement sur le plan du service et de la disponibilité des produits, des prix, de la qualité, du confort et de l'ajustement, du style et des marques. Pour livrer concurrence à ces égards, nous mettons à profit nos avantages concurrentiels, notamment notre chaîne d'approvisionnement de fabrication stratégiquement située et verticalement intégrée, notre grande envergure, notre structure de coûts, nos capacités de distribution à l'échelle mondiale et le positionnement de nos marques sur les marchés que nous desservons. Nous estimons que notre ensemble de compétences en matière de fabrication, de même que l'infrastructure de chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée, à grande échelle et à faible coût que nous avons établie en réalisant des investissements importants au fil du temps, représentent des avantages concurrentiels clés et des éléments qui nous distinguent de nos concurrents.

Nous faisons face à la concurrence de fabricants ou de fournisseurs de vêtements de base pour la famille établis aux États-Unis et à l'étranger, de grande envergure et de plus petite taille. Parmi les plus grands fabricants qui sont en concurrence avec nous en Amérique du Nord, on compte Hanesbrands Inc. ainsi que Fruit of the Loom, Inc., filiale de Berkshire Hathaway Inc., qui nous livre concurrence au moyen de ses propres marques et de celles de sa filiale, Russell Corporation, selon le réseau. Ces deux sociétés exercent des activités de fabrication dans certaines des mêmes régions géographiques que Gildan et livrent concurrence à la Société principalement dans les mêmes catégories de vêtements de base et par l'intermédiaire de réseaux de distribution communs en Amérique du Nord et sur les marchés internationaux. En ce qui concerne les chaussettes et les sous-vêtements, nos concurrents comprennent aussi Renfro Corporation, Jockey International, Inc. et Kayser Roth Corporation. De plus, nous sommes en concurrence avec des sociétés américaines de plus petite taille qui vendent à des distributeurs de vente en gros de vêtements de sport à imprimer ou qui exercent leurs activités à ce titre, comme Next Level Apparel, Color Image Apparel, Inc. (propriétaire de la marque Bella + Canvas), ainsi que des manufacturiers situés

en Amérique centrale, au Mexique et en Asie qui approvisionnent aussi le réseau des vêtements à imprimer. Bien que la concurrence vienne aussi des marques privées de certains de nos clients, nous fournissons aussi des produits à des clients qui recherchent des fournisseurs stratégiques possédant le type de capacités de fabrication que nous pouvons offrir afin de soutenir leur offre de produits de marque privée. Finalement, la Société ne prévoit pas, pour l'heure, être touchée par les tarifs annoncés jusqu'à présent par la nouvelle administration américaine qui visent la Chine, le Canada et le Mexique.

Représentation, commercialisation et distribution

Notre bureau de représentation et de commercialisation international est situé à Christ Church, à la Barbade, à partir duquel nous avons établi diverses fonctions liées à la clientèle, notamment la gestion des ventes, la commercialisation, le service à la clientèle, la gestion du crédit, la prévision des ventes, la planification de la production, la gestion des stocks et la logistique, ainsi que les fonctions liées aux finances, aux ressources humaines et aux technologies de l'information. Nous avons aussi des bureaux de représentation aux États-Unis. Nous avons établi des activités de distribution étendues essentiellement en ayant recours à de grands centres de distribution et à certaines installations plus petites aux États-Unis, à une grande installation de distribution au Honduras ainsi qu'à une grande installation de distribution au Bangladesh. Pour compléter certains de nos besoins de distribution, nous utilisons aussi des entrepôts de tierces parties situés en Amérique du Nord et en Europe.

Matières premières

Le coton et les fibres de polyester sont les principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits. Le coton entre dans la fabrication à la fois du fil 100 % coton et des mélanges de fils alors que le polyester est utilisé dans la fabrication à la fois des mélanges de fils et des fils 100 % polyester. Les fibres de coton utilisées dans la fabrication du fil dans nos installations de filature internes sont généralement achetées directement à des marchands de coton pour livraison future à un prix prédéterminé aux termes de contrats, comme la direction le juge approprié. De même, pour la majorité des fibres de polyester, le prix est négocié directement avec les fournisseurs sur une base annuelle, sous réserve de la fluctuation du prix de certains composants du polyester.

Au cours de l'exercice 2024, la plupart de nos besoins en fil pour la production de nos gammes de produits ont été comblés par nos usines de filature, qui sont situées à Salisbury, en Caroline du Nord, à Mocksville, en Caroline du Nord, à Eden, en Caroline du Nord, à Clarkton, en Caroline du Nord, à Sanford, en Caroline du Nord (deux installations) et à Mayodan, en Caroline du Nord, et par des contrats d'approvisionnement à long terme que nous avons conclus avec des tiers fournisseurs. Nos besoins en fil pour nos activités au Bangladesh sont pourvus par des fileurs locaux et régionaux. Nous prévoyons que ces fournisseurs continueront de répondre à la plupart de nos besoins en fil.

Les principales sources d'énergie utilisées dans nos usines de fabrication sont (i) la biomasse, le coke de pétrole, le mazout lourd et le gaz naturel, qui servent à générer la vapeur nécessaire au processus de production, et (ii) l'électricité, qui sert à faire fonctionner l'équipement de production et de climatisation. Le mazout lourd utilisé dans nos activités est fourni par des tiers fournisseurs locaux, et le prix dépend grandement des prix sur le marché international du mazout lourd. Le gaz naturel est utilisé dans nos activités au Bangladesh et en République dominicaine et il est obtenu auprès de tiers fournisseurs locaux. Les besoins en électricité de notre complexe de fabrication situé en République dominicaine sont comblés par la société de service public d'électricité locale, alors que notre complexe de Rio Nance, au Honduras, est alimenté aux termes d'un contrat privé à long terme qui fournit 100 % de l'électricité dont nous avons besoin. Dans les deux cas, le prix de l'électricité est variable et est lié en grande partie au prix du pétrole sous-jacent.

La biomasse tirée des déchets agricoles provient de tiers fournisseurs privés et fournit une partie importante de l'énergie thermique (ou la vapeur) pour nos activités en République dominicaine et au Honduras. Nous prévoyons que nos besoins en matière de biomasse augmenteront progressivement au cours des prochaines années. Nous exploitons un système de génération de vapeur à partir de résidus de biomasse en République dominicaine depuis 2010, lequel a contribué à réduire les coûts énergétiques qui sont associés à notre production de textile en République dominicaine. De même, nous avons commencé à exploiter une installation de génération de vapeur à partir de résidus de biomasse au Honduras en 2010 et sommes en mesure de soutenir 90 % du total de nos besoins en vapeur pour le complexe de Rio Nance, au Honduras, en entier, à partir d'un emplacement centralisé de génération de vapeur. La Société a mis en place une technologie avancée pour améliorer la production de vapeur générée à partir de résidus de biomasse afin de répondre à l'augmentation de sa capacité de production de textiles au fur et à mesure des besoins à venir.

Gestion de la sécurité de l'information

Nous travaillons diligemment pour protéger nos systèmes de gestion de l'information et autres systèmes d'information contre les atteintes à la sécurité des données et la compromission de données. Nous nous efforçons également de protéger la confidentialité des données de nos employés, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs et autres tiers. Les équipes de la Société spécialisées dans la sécurité de l'information et les risques liés à l'information, formées d'employés à temps plein auxquels s'ajoutent des partenaires de l'extérieur, emploient une approche fondée sur les risques pour atténuer les risques liés à la sécurité de l'information et à la confidentialité des données. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques du secteur, notamment à la norme ISO 27001 et au Cadre de cybersécurité du NIST.

Nous cataloguons et classons les risques, identifions les possibilités d'améliorer les politiques, les procédures et les contrôles en fonction des risques, examinons les événements externes susceptibles de renseigner la Société sur les risques émergents, collaborons avec des organisations extérieures pour échanger des renseignements sur les menaces et faisons appel à des organisations tierces pour effectuer des évaluations de sécurité indépendantes. Nous revoyons le classement des risques à mesure que de nouveaux risques sont décelés, que nous améliorons nos politiques, procédures et contrôles, que les règlements, les lois et les meilleures pratiques changent et que de nouveaux systèmes d'information sont introduits. Nous offrons à nos employés une formation de sensibilisation à la sécurité, y compris des simulations d'hameçonnage. Nous finançons et réalisons des projets qui protègent mieux nos systèmes d'information grâce à de nouveaux processus et de nouvelles technologies. Nous avons mis en place des systèmes de prévention et de détection qui sont surveillés en permanence par un partenaire tiers spécialisé. La direction et les équipes techniques effectuent régulièrement des simulations informatiques menées par des experts tiers afin d'être mieux préparés. Ces mesures ont pour but de nous permettre de détecter les événements qui représentent un risque et d'enquêter sur ceux-ci, pour ensuite intervenir en conséquence et assurer la récupération nécessaire. Un expert en investigation numérique et réponse aux incidents est prêt à se mettre à notre service en cas de besoin. Aucune atteinte importante à la sécurité de l'information ou à la confidentialité des données n'a été détectée au cours des trois dernières années.

Surveillance des risques liés à la sécurité de l'information

Le comité permanent de la sécurité de l'information de la Société (« CPSI ») est chargé d'examiner les développements dans le domaine de la sécurité de l'information et des risques liés à l'information, et d'approuver les politiques qui s'y rapportent. Coprésidé par notre chef de l'information et par notre directeur, Sécurité de l'information à l'échelle mondiale et gouvernance, le CPSI est composé d'un groupe interfonctionnel de hauts dirigeants et comprend notre premier vice-président, chef des services financiers et administratifs, notre

vice-présidente, conseillère juridique principale et secrétaire corporative, notre responsable de la confidentialité des données et d'autres représentants des technologies de l'information, des finances, des affaires juridiques, de la sécurité physique, de la gestion des risques, de l'audit interne et des ressources humaines. Le CPSI se réunit tous les trimestres et selon les besoins.

De plus, afin d'assurer la conformité aux lois et aux règlements sur la protection de la vie privée applicables, et de surveiller et d'atténuer les risques liés à la violation de la confidentialité des données, le CPSI surveille la confidentialité des données par l'intermédiaire du sous-comité de la confidentialité des données. Dirigé par notre responsable de la confidentialité des données, le sous-comité de la confidentialité des données est composé d'un groupe interfonctionnel qui comprend des représentants de différentes fonctions concernés par les enjeux de confidentialité des données dans l'ensemble de l'organisation.

Les deux comités se réunissent trimestriellement et selon les besoins et rendent compte des principaux développements au comité permanent sur la conformité de la Société qui, à son tour, fournit des mises à jour trimestrielles au comité de gouvernance et de responsabilité sociale du conseil d'administration. En outre, chaque année, le chef de l'information fournit des rapports trimestriels sur la sécurité de l'information au comité d'audit et des finances du conseil (le « **comité d'audit** ») ainsi qu'un rapport complet sur les stratégies en matière de technologie de l'information et de cybersécurité à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Variabilité saisonnière et autres facteurs faisant varier les résultats et la situation financière

Les résultats opérationnels de nos périodes intermédiaires et de nos exercices varient sous l'effet de certains facteurs, incluant, sans s'y limiter, les variations de la demande des utilisateurs finaux et de nos clients, la décision de nos clients d'augmenter ou de diminuer leurs stocks, les variations de la composition de nos ventes et les fluctuations des prix de vente et des coûts des matières premières. Même si nos produits sont vendus tout au long de l'année, nos affaires fluctuent en fonction des variations saisonnières de la demande, ce qui fait varier nos résultats opérationnels sur une base trimestrielle. Bien que certains produits connaissent une période de pointe saisonnière relativement à la demande, la dynamique de la concurrence peut influer sur le moment des achats des clients, menant à des tendances saisonnières qui peuvent varier d'un exercice à l'autre. Historiquement, la demande de t-shirts atteint un creux au quatrième trimestre et un sommet au deuxième trimestre de l'année, alors que les distributeurs s'approvisionnent en prévision de la haute saison estivale. Historiquement, la demande pour les vêtements molletonnés est habituellement plus grande aux deuxième et troisième trimestres de chaque année, soit à l'approche de l'automne et de l'hiver. Les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements sont habituellement plus élevées pendant le deuxième semestre de l'année, lors de la rentrée scolaire et de la saison des ventes du temps des Fêtes de Noël. Ces tendances saisonnières des ventes dans le secteur entraînent aussi des fluctuations de nos stocks tout au long de l'année.

Nos résultats subissent aussi l'influence de la fluctuation des prix des matières premières et des coûts des autres intrants. Les fibres de coton et les fibres de polyester sont les principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits. Nous avons également recours à des produits chimiques, des colorants et des garnitures que nous nous procurons auprès de divers fournisseurs. Les prix du coton fluctuent en fonction de la demande des consommateurs et de l'offre mondiale, qui peuvent subir l'impact des conditions météorologiques pendant une année donnée, de la spéculation sur les marchés des marchandises, des évaluations et des fluctuations relatives de la monnaie du pays producteur par rapport à la monnaie du pays consommateur et d'autres facteurs qui sont généralement imprévisibles. Bien que nous concluions des contrats d'achat et des instruments financiers dérivés avant livraison qui visent à fixer des prix fermes pour la composante coton de nos besoins en fil, les prix que nous payons pour le coton peuvent fluctuer considérablement d'une période

intermédiaire ou d'un exercice à l'autre. Les coûts de l'énergie comptabilisés dans nos résultats opérationnels sont également affectés par les fluctuations des prix du pétrole brut, du gaz naturel et du pétrole, ce qui peut aussi avoir une influence sur les frais de transport et sur le coût des divers intrants utilisés dans notre production, comme les fibres de polyester, les produits chimiques, les colorants et les garnitures. Les variations du coût des matières premières se reflètent initialement dans le coût des stocks; elles se répercutent sur le bénéfice net seulement lorsque les stocks respectifs sont vendus.

Les acquisitions d'entreprises peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des résultats. Par ailleurs, les décisions de la direction de regrouper ou de réorganiser ses activités, notamment de fermer des installations, peuvent engendrer des coûts de restructuration importants au cours d'une période intermédiaire ou d'un exercice. Pour obtenir plus de détails, voir la section 5.5.5 du rapport de gestion annuel de 2024 et la note 5 des états financiers annuels de 2024. Les rachats d'actions ont réduit notre nombre d'actions en circulation et augmenté notre bénéfice net par action. Les dépréciations d'actifs, incluant les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, les provisions pour stocks abandonnés et les pertes de valeur d'actifs à long terme, peuvent aussi faire varier nos résultats. Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, nous avons comptabilisé une reprise de perte de valeur de 41 millions de dollars au titre de notre unité génératrice de trésorerie (UGT) Articles chaussants. Nos résultats opérationnels pour l'exercice 2023 comprennent aussi des profits nets sur l'assurance découlant des recouvrements d'assurance accumulés à ce jour relativement aux réclamations de la Société pour les pertes qui ont résulté des deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 (3,3 millions de dollars au premier trimestre de 2023 et 74 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023), ainsi qu'un profit après impôt de 16 millions de dollars sur la cession-bail d'une installation de distribution aux États-Unis au premier trimestre de 2023. Nos résultats opérationnels des cinq derniers trimestres ont subi l'incidence de charges de vente et charges générales et administratives plus élevées que d'habitude, attribuables aux coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes (6,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, 19,6 millions de dollars au premier trimestre de 2024, 57,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, 5,5 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et 0,4 million de dollars au quatrième trimestre de 2024), comme il est expliqué à la section 5.6.3 et à la section 16.0 du rapport de gestion annuel de 2024, partiellement compensées par l'incidence favorable du crédit pour l'emploi à la Barbade de 41,8 millions de dollars pour l'exercice 2024. Nos résultats opérationnels de l'exercice 2024 ont également subi l'incidence de réformes fiscales, dont l'adoption du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE au Canada et à la Barbade, ainsi que d'une hausse du taux d'impôt des sociétés applicable à la Barbade, qui est passé à 9 %. L'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial a fait augmenter la charge d'impôt de la Société de 33 millions de dollars, tandis que la hausse du taux d'impôt des sociétés s'est traduite par une charge d'impôt supplémentaire de 58,4 millions de dollars, ce qui porte l'incidence totale de ces modifications à 91,4 millions de dollars, comme il est expliqué à la section 5.4 et à la section 5.6.9 du rapport de gestion annuel de 2024.

Les montants présentés relativement aux ventes nettes, au coût des ventes, aux charges de vente et aux charges générales et administratives, ainsi qu'aux charges financières ou produits financiers, varient en fonction du taux de change de certaines devises par rapport au dollar américain, tel qu'il est décrit à la section intitulée « Gestion des risques financiers » du rapport de gestion annuel de 2024. La Société recourt à l'occasion à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

Réglementation commerciale

En tant que société multinationale, nous sommes touchés par les tarifs d'importation, notamment l'imposition éventuelle de droits antidumping ou compensatoires ou autres droits de recours commerciaux sur nos matières premières ou sur nos produits finis, par les lois sur le commerce international ainsi que par les accords

commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférence commerciale dans les pays où nous exerçons nos activités, où nous nous approvisionnons et où nous vendons des produits, comme il est décrit plus en détail à la section « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion annuel de 2024. En vue de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale, nous exploitons des usines de fabrication dans des emplacements stratégiques afin de bénéficier d'accords de libre-échange et de programmes de préférence commerciale. En outre, la direction surveille constamment les nouveaux développements et évalue les risques se rapportant aux droits de douane, notamment aux droits antidumping et compensatoires, aux tarifs, aux limites quantitatives, aux sanctions, aux recours commerciaux et aux restrictions commerciales en suspens (d'ordre législatif ou autre) qui pourraient influer sur notre approche en ce qui a trait à la fabrication et à l'approvisionnement à l'échelle mondiale, et apporte les ajustements nécessaires.

À l'heure actuelle, la Société s'appuie sur un certain nombre de programmes commerciaux de préférence qui offrent un accès sans droits de douane au marché américain pour les marchandises répondant à des règles d'origine spécifiques, notamment l'accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis (CAFTA-DR), la loi intitulée *Caribbean Basin Trade Partnership Act* (CBTPA) et le programme *Economic Lift Program* (HELP) d'Haïti. Ensemble, ces accords renforcent les relations économiques des États-Unis avec l'Amérique centrale, la République dominicaine et Haïti et permettent d'étendre le commerce avec ces pays où nous exerçons d'importantes activités de fabrication et d'exploitation. La Société s'appuie également sur des accords commerciaux de préférence pour accéder à l'Union européenne, au Canada et à d'autres marchés clés. La modification des accords commerciaux ou des programmes commerciaux de préférence sur lesquels compte actuellement la Société, ou l'entrée en vigueur de lois imposant des restrictions commerciales, pourrait nuire à notre position concurrentielle mondiale. Il n'est pas possible de déterminer avec certitude si les accords et les programmes de préférence sur lesquels se fonde notre chaîne d'approvisionnement seront modifiés, abrogés ou expireront, ni les répercussions que de tels changements pourraient avoir sur nos activités.

Protection des droits de la personne

Les produits de notre Société, ainsi que les matières premières que nous utilisons pour les fabriquer, sont également assujettis à des lois et règlements interdisant le travail forcé. Aux États-Unis, l'importation de biens fabriqués avec du travail forcé est interdite et les ordonnances de l'agence américaine des douanes (U.S. Customs and Border Protection) (CBP) peuvent créer une présomption selon laquelle le travail forcé a été utilisé pour la fabrication d'un produit, si ce produit contient des éléments provenant de certaines régions ou de certains producteurs. La CBP peut retenir, exclure ou saisir des expéditions en vertu de la loi intitulée *Uyghur Forced Labor Prevention Act* (UFLPA) et exiger des importateurs qu'ils démontrent l'absence de travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement qui servent à la fabrication de leurs biens.

Dans le même ordre d'idées, la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada exige la production de rapports annuels sur l'identification des risques et sur les mesures prises pour y remédier. Le règlement sur le travail forcé de l'Union européenne est entré en vigueur le 13 décembre 2024 et deviendra exécutoire au quatrième trimestre de 2027.

Nous prenons des mesures pour cerner, prévenir et atténuer le risque de violation des droits de la personne non seulement dans nos propres opérations verticalement intégrées, mais aussi dans les activités de nos sous-traitants tiers. Aux termes de notre processus d'examen diligent, nous estimons que nos chaînes d'approvisionnement sont exemptes de travail forcé et que nous respectons, à tous égards importants, les lois et règlements qui sont en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités, mais nous ne pouvons déterminer de façon raisonnable

l'étendue de notre éventuelle responsabilité et des risques réels ou présumés liés à une interruption des activités, le cas échéant, en cas de non-respect de ces lois et règlements.

Réglementation sur la sécurité des produits destinés aux consommateurs

Nous sommes assujettis à divers règlements et lois sur la sécurité des produits de consommation qui pourraient avoir des répercussions sur nos activités. Aux États-Unis, cette législation comprend la *Consumer Product Safety Act*, la *Federal Hazardous Substances Act*, la *Flammable Fabrics Act*, la *Toxic Substances Control Act* ainsi que les règles et règlements connexes. Ces lois prévoient des sanctions considérables en cas de non-conformité. Ces lois et règlements comprennent des exigences de test et de certification relativement à l'inflammabilité des vêtements, à la teneur en plomb et au plomb utilisé pour les revêtements des produits pour enfants, de même qu'à la teneur en phtalate des articles de soins pour enfants, y compris les composantes recouvertes de plastique des vêtements de nuit pour enfants. Nous sommes aussi assujettis à des lois et règlements similaires, ainsi qu'à des exigences supplémentaires en matière d'avertissement et de communication de l'information, dans les États américains spécifiques où nous vendons nos produits.

Au Canada, nous sommes assujettis à des lois et à des règlements semblables, dont la Loi sur les produits dangereux et la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation. Dans les pays de l'Union européenne, nous sommes également assujettis au Règlement relatif à la sécurité générale des produits et au Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), qui imposent à tous les fabricants l'obligation d'identifier et de gérer les risques que peuvent poser les substances chimiques pour la santé humaine et l'environnement. Nous sommes aussi assujettis à des lois et règlements similaires dans les autres territoires où nous vendons nos produits.

Notre sous-comité de la sécurité des produits (créé en 2023 sous le comité de conformité des activités) surveille nos programmes de conformité à la sécurité des produits et nos politiques de sécurité des produits et veille à ce que nous respections les lois et règlements sur la sécurité des produits applicables. Il est composé d'un groupe interfonctionnel de représentants concernés, directement ou indirectement, par les enjeux de sécurité des produits au sein de l'organisation et il se réunit tous les trimestres.

Gildan déploie des efforts considérables pour se conformer aux lois et règlements en matière de sécurité des produits qui sont en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités et même si nous estimons respecter, à tous égards importants, ces lois et règlements, nous ne pouvons déterminer de façon raisonnable l'étendue de notre éventuelle responsabilité et des risques liés à une interruption des activités, le cas échéant, en cas de non-respect réel ou présumé. Le non-respect des lois et règlements applicables en matière de sécurité des produits pourrait se solder par des poursuites, des amendes et/ou des pénalités importantes, des coûts d'exploitation (p. ex. des coûts de rappel, de reformulation, de remplacement et d'élimination des produits non conformes), ainsi que par une publicité négative qui pourrait nuire à notre réputation et se traduire par une perte de ventes.

Propriété intellectuelle

Les marques de commerce, noms commerciaux, brevets et noms de domaine, de même que les logos, dessins et autres éléments graphiques connexes, apportent une valeur considérable dans le cadre du développement et de la commercialisation des produits de la Société et sont importants pour la poursuite de notre succès. Par suite des acquisitions successives effectuées au cours des dernières années, nous sommes maintenant propriétaires d'un vaste portefeuille de marques de commerce visant, notamment, les familles de marques Gildan®, GoldToe®, Comfort Colors®, Peds® et American Apparel®, dont les marques de commerce sont enregistrées au Canada, aux États-Unis et dans plusieurs autres pays où nos produits sont fabriqués et/ou vendus. De plus, nous continuons

d'étendre l'enregistrement de ces marques à l'échelle internationale et nous surveillons la contrefaçon et la violation des droits de propriété intellectuelle de la Société et faisons appliquer rigoureusement ces droits lorsqu'il est légal et pertinent de le faire et que cela est faisable. Nous sommes également associés à Authentic Brands Group LLC, propriétaire de la marque Champion®, grâce à un contrat de licence pour le marché des vêtements imprimés aux États-Unis et au Canada.

Objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Gildan a toujours accordé une grande priorité à une exploitation responsable, éthique et transparente. Il y a environ 20 ans, Gildan a commencé la mise en œuvre d'initiatives pour se concentrer sur les questions en matière d'ESG les plus importantes pour notre Société. Ces initiatives couvraient des enjeux ESG tels que les normes en matière de chaîne d'approvisionnement, les pratiques de travail, les politiques environnementales et les systèmes de gestion environnementale, la gouvernance et la gestion des risques. Bien que notre stratégie ESG ait évolué, les politiques clés mises en œuvre à cette époque restent fondamentales pour nos opérations. Notre approche ESG est au cœur de la stratégie commerciale à long terme de Gildan et constitue un élément clé de notre succès. En tant que fabricant de vêtements dont l'intégration verticale est l'une des plus poussées dans l'industrie du vêtement, puisque nous fabriquons la grande majorité des produits que nous vendons dans les installations détenues ou exploitées par la Société, nous avons l'avantage d'exercer un contrôle direct sur nos méthodes d'exploitation et d'assurer une application systématique de nos pratiques ESG dans l'ensemble de nos installations.

Nous effectuons des évaluations de matérialité périodiques des enjeux ESG et des tendances plus générales de durabilité qui influent sur notre société, nos activités commerciales et notre secteur.

Stratégie ESG de nouvelle génération

En 2022, nous avons intégré davantage l'ESG dans nos activités d'exploitations mondiales et annoncé notre stratégie ESG de nouvelle génération, qui comprend dix objectifs axés sur cinq piliers différents : les changements climatiques, l'énergie et l'eau; la circularité; la gestion du capital humain; la création de valeur à long terme; et la transparence et la divulgation. Cette stratégie assure l'alignement et la gouvernance stratégiques des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein de l'organisation. Gildan s'appuie sur sa stratégie ESG afin d'identifier les tendances émergentes, de comprendre et de prévoir les risques, et de repérer les occasions. Elle constitue un élément clé de détermination de la stratégie de croissance durable de la Société. En outre, nous nous engageons à fournir de l'information à la fois transparente et crédible à nos parties prenantes et, à ce titre, à harmoniser nos déclarations ESG avec l'initiative Global Reporting Initiative (GRI) et à utiliser les directives sectorielles du conseil Sustainable Accounting Standards Board (SASB).

Veuillez visiter www.gildancorp.com pour obtenir plus de renseignements sur notre stratégie ESG, nos politiques et pratiques ESG et notre Rapport ESG 2023 qui a été publié en juin 2024 et pour une analyse plus détaillée de nos réalisations en matière d'ESG. Les renseignements qui figurent sur notre site Web et dans notre Rapport ESG 2023 ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Environnement

Chez Gildan, nous nous engageons à réduire notre incidence sur l'environnement dans les communautés où nous exerçons nos activités. Notre politique énergétique et environnementale globale, notre Code de pratiques en matière de substances réglementées et notre système de gestion environnementale (SGE) gouvernent notre gestion responsable de l'environnement dans l'ensemble de nos activités mondiales. La Politique énergétique et environnementale globale présente et renforce les comportements qui garantissent que la Société respectera ou

dépassera les lois locales, ainsi que nos propres normes internes. Notre SGE est fondé sur la norme ISO 14001, une norme de gestion environnementale internationale qui a guidé la structure de travail que nous utilisons afin d'évaluer nos procédures relatives à la gestion de la conservation et gestion de l'eau, du rejet des eaux usées, de la consommation d'énergie, de la manipulation et de l'entreposage des produits chimiques, de la sélection des matières premières, de la production de déchets, de la protection de la biodiversité, et du contrôle des émissions et des déversements.

Nous sommes assujettis à une variété de lois et de règlements fédéraux, étatiques et locaux en matière d'environnement dans les territoires où nous exerçons nos activités, notamment en ce qui concerne les permis relatifs à l'environnement, les rejets d'eaux usées, les émissions atmosphériques, les débits d'eaux pluviales, l'élimination des déchets. Nos installations de fabrication génèrent des déchets, qui sont réutilisés, recyclés ou éliminés par des entreprises de gestion de déchets autorisées, lorsqu'il s'agit de déchets dangereux. Notre politique énergétique et environnementale globale, notre Code de pratiques en matière de substances réglementées et notre système de gestion environnementale visent à nous conformer à toutes les lois et à tous les règlements en vigueur et à réduire notre empreinte environnementale grâce à une utilisation efficiente de nos ressources, la réduction des déchets envoyés à l'enfouissement et la priorisation du recyclage. Même si nous estimons respecter essentiellement les exigences réglementaires des pays où nos installations sont situées, nous ne pouvons pas déterminer de façon raisonnable l'étendue de notre éventuelle responsabilité en cas d'infractions aux lois, règlements et permis applicables à nos activités.

Conformément à notre engagement à protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de nos employés, nous engageons tous les ans des dépenses en immobilisations et d'autres dépenses qui visent à assurer notre conformité aux normes environnementales actuelles. Rien ne garantit que des changements futurs dans les réglementations fédérales, étatiques, locales ou autres, ou dans les interprétations des réglementations actuelles, ou encore que la découverte de problèmes ou de situations dont nous ignorons actuellement l'existence, ne nécessiteront pas d'importantes dépenses supplémentaires pour apporter des mesures correctives en matière d'environnement ou n'entraîneront pas d'amendes ou de pénalités ni de perturbations de notre chaîne d'approvisionnement. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Social

Chez Gildan, nous nous engageons à respecter les droits de la personne et à veiller à ce que des pratiques de travail rigoureuses soient en place dans nos propres activités d'exploitation et dans notre chaîne d'approvisionnement. Nos engagements afin de promouvoir des pratiques éthiques en matière de travail et des conditions de travail sûres sont inscrits dans nos codes et politiques globales : le Code de conduite, le Code d'éthique, la politique en matière de droits de la personne, la politique de production et d'approvisionnement responsables, la politique de santé et sécurité, notre approche des salaires, et les directives énoncées dans notre Guide sur la conformité durable en matière sociale. Nos codes, nos politiques et nos énoncés sont revus périodiquement afin de s'assurer qu'ils sont à jour et qu'ils respectent les lois locales et les normes internationales. Notre Code de conduite suit les normes internationales reconnues, comme les Conventions de l'Organisation internationale du travail et reprend les principes des normes de la Fair Labor Association (la « **FLA** »), de la Worldwide Responsible Accredited Production (la « **WRAP** ») et du Supplier Ethical Data Exchange (le « **SEDEX** »). De plus, Gildan est déterminée à faire respecter les droits de la personne, tels qu'établis dans la Charte internationale des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (composée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) ainsi que les Principes directeurs des Nations. Dans les pays où nous exerçons nos activités, nous sommes assujettis à une variété de lois et de règlements fédéraux, étatiques et locaux en matière des droits de la

personne, des lois du travail, notamment en ce qui concerne, l'esclavage moderne, le travail forcé, le droit à la liberté d'association et aux conventions collectives, et la santé et la sécurité au travail.

Notre rapport sur l'esclavage moderne réaffirme notre engagement afin d'identifier et d'éradiquer de notre chaîne d'approvisionnement et d'activités toute forme d'esclavage ou de traite de personnes. Notre Guide sur la conformité durable en matière sociale comprend des processus d'évaluation des droits de la personne, notamment notre approche visant à atténuer les risques de violations des droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement. Au moyen de son Programme mondial de conformité sociale, Gildan prend des mesures pour s'assurer qu'elle s'approvisionne auprès de fournisseurs qui n'adoptent que des pratiques responsables. Gildan cerne et évalue les risques éventuels au sein de sa chaîne d'approvisionnement au moyen d'un contrôle diligent de ses partenaires d'affaires éventuels avant de conclure des conventions de sourçage ou d'importantes conventions d'approvisionnement. Au besoin, nous effectuons une vérification diligente plus poussée et travaillons avec des experts internes et des conseillers tiers, de façon ponctuelle. Nous guidons les dirigeants de tous les niveaux de l'entreprise à mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale, ce qui se reflète dans leurs gestes quotidiens. Chaque année, nous dispensons une formation obligatoire sur les droits de la personne dans le cadre de notre formation sur le Code de conduite. En particulier, nous formons régulièrement les employés qui ont des contacts étroits avec notre chaîne d'approvisionnement. Nous invitons également les employés, les fournisseurs et les partenaires commerciaux à faire part de leurs préoccupations conformément à notre Politique mondiale de dénonciation à l'intention des employés et des parties prenantes externes. Nous sommes conscients du fait que les questions du travail forcé, telles que l'esclavage moderne, le travail des enfants et la traite de personnes, sont complexes et nous continuons à travailler sur ces risques en évolution dans notre entreprise. Nous nous engageons à assurer la santé et la sécurité de nos employés et des communautés où nous exerçons nos activités, nous engageons tous les ans des dépenses en immobilisations et d'autres dépenses qui visent à assurer notre conformité aux normes actuelles des droits de la personne et/ou des lois du travail. Rien ne garantit que des changements futurs apportés aux règlements fédéraux, étatiques ou locaux, ou à l'interprétation des règlements existants, ou encore que la découverte de problèmes ou de situations dont nous ignorons actuellement l'existence, ne nécessiteront pas d'importantes dépenses supplémentaires de réhabilitation ou n'entraîneront pas des amendes, des pénalités, des poursuites, de la publicité négative pouvant nuire à notre réputation ou la perturbation de notre chaîne d'approvisionnement, conséquences qui pourraient toutes avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Gestion du capital humain

Chez Gildan, nous savons bien que notre ressource la plus importante est notre personnel. C'est pourquoi nous sommes conscients de notre responsabilité de leur fournir un environnement de travail enrichissant, sain et sécuritaire, où ils ont les moyens de réussir.

Employés. Gildan compte un effectif d'environ 50 000 employés à l'échelle mondiale. La Société a toujours été en mesure de gérer de manière productive toutes ses installations de fabrication sans faire face à d'importants conflits de travail, tels que des grèves ou des arrêts de travail. À la fin de 2024, environ 54 % de tous nos employés étaient couverts par des conventions collectives.

Nous offrons des conditions de travail favorables à tous nos employés à l'échelle mondiale. Toutes les activités de Gildan sont régies par le Code de conduite de la Société, que nous mettons à jour à l'occasion pour nous assurer que nous nous conformons aux lois locales et aux plus récentes normes internationales. Le Code de conduite suit les Conventions de l'Organisation internationale du travail, les normes de la FLA et les directives de la WRAP et du SEDEX, ainsi que les pratiques exemplaires des organismes de premier plan en matière ESG.

Nous avons recours à des programmes de surveillance internes et externes afin de vérifier la conformité non seulement aux lois nationales sur le travail, mais aussi aux normes internationales reconnues en matière de travail et au Code de conduite de la Société. La surveillance de notre conformité aux normes en matière de responsabilité sociale est assurée à la fois par des audits menés par des tiers et des audits internes relatifs à la surveillance. Des audits internes sont effectués sans préavis tandis que des contrôleurs tiers indépendants auditent également régulièrement nos usines, tant de façon planifiée que sans préavis.

Gildan est membre de la FLA depuis 2003. Cette association est un organisme regroupant de nombreuses parties intéressées qui est reconnu à l'échelle internationale et dont la mission est d'améliorer les conditions de travail des employés partout dans le monde. En 2007, Gildan est devenue le premier fabricant de vêtements verticalement intégré dont le programme de conformité aux normes de responsabilité sociale est accrédité par la FLA. Cette accréditation a été renouvelée en 2019, après que la Société a démontré qu'elle s'était dotée de politiques et de pratiques pour identifier les pratiques de travail déloyales dans sa chaîne mondiale d'approvisionnement et y remédier.

À l'exception de notre nouvelle usine au Bangladesh, toutes nos installations de couture établies, y compris notre autre usine de textiles et de couture intégrée verticalement située au Bangladesh ont été certifiées par la WRAP, une organisation sans but lucratif indépendante vouée à la promotion et à la certification de modes de fabrication sains et conformes à la loi et à l'éthique partout dans le monde. La WRAP, par l'intermédiaire d'audits effectués par des tiers, certifie des usines qui respectent son Code de conduite. De plus, nos installations de couture situées au Nicaragua, nos installations de textiles et de couture au Bangladesh de même que les installations de nos sous-traitants en Haïti et au Bangladesh, sont évaluées dans le cadre du Better Work Programme, soit un programme de partenariat général entre l'Organisation internationale du travail, institution des Nations Unies, et la Société financière internationale conçu pour améliorer les conditions de travail et le respect des droits des travailleurs et pour renforcer la compétitivité des entreprises actives dans l'industrie du vêtement. Tous nos sous-traitants en couture sont contractuellement tenus de se conformer aux politiques prescrites en matière d'emploi et à notre Code de conduite.

Santé et sécurité. Lorsqu'il s'agit de nos employés, notre responsabilité première est de leur fournir un environnement de travail sain et sécuritaire. Les faibles taux d'accidents et de blessures chez Gildan reflètent notre étroite collaboration avec nos employés qui jouent un rôle actif dans la création d'une culture de la sécurité. Plus de 80 % de nos installations sont dotées de comités de santé et de sécurité dirigés par les employés. Nous investissons également dans l'infrastructure du lieu de travail et continuons à mettre en place des mécanismes de surveillance et de gestion complets. Nous nous engageons également à contribuer à la promotion de la santé et du bien-être de nos employés. Dans toutes les usines qui nous appartiennent en Amérique latine et au Bangladesh, des cliniques médicales et des services de soins de santé de base sont mis gratuitement à la disposition de nos employés. Nous menons également diverses campagnes de sensibilisation en matière de santé, ainsi qu'un programme ergonomique complet visant à atténuer le développement des troubles musculosquelettiques. Depuis 2021, la Société a commencé à mettre en œuvre, dans ses installations de fabrication à l'échelle mondiale, la norme ISO 45001, l'une des normes de santé et de sécurité les plus strictes au monde, dans le cadre du plan de la Société visant à s'assurer que toutes ses installations de fabrication dans le monde soient certifiées d'ici 2028.

En 2024, quatre installations de la République dominicaine et une installation du Nicaragua ont mis en œuvre la norme ISO 45001.

Diversité, équité et inclusion (« DEI »). Gildan s'est engagée à créer un lieu de travail diversifié, équitable et inclusif où tous les employés sont valorisés pour leur caractère unique et où ils peuvent développer, maintenir et

encourage un sentiment d'appartenance. En 2021, Gildan a reconfirmé son engagement envers la DEI en réécrivant et en mettant à jour sa politique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, dont le but est d'encourager systématiquement la représentation et la participation de divers groupes de personnes à tous les niveaux de l'entreprise au niveau mondial.

Cette politique mise à jour fournit trois objectifs clairs auxquels Gildan s'est engagée : 1) formaliser et systématiser la DEI par le biais des politiques et procédures de la Société; 2) cultiver une culture de DEI qui favorise un environnement inclusif par le biais de la sensibilisation, d'initiatives d'apprentissage et de mesures concrètes, et 3) partager les expériences, ce qui comprend la documentation et l'analyse comparative, afin d'assurer la responsabilisation et la visibilité de nos engagements et des résultats. La politique fournit également des définitions de la DEI, des structures de responsabilisation, des attentes en matière de leadership et des responsabilités des employés.

Dans la poursuite de ces engagements de DEI, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives stratégiques, notamment des partenariats avec des organismes intéressés par la diversité, le lancement de programmes de commandites pour les personnes au talent très prometteur et diversifié, et l'intégration continue de stratégies de planification de la relève et de pratiques exemplaires pour l'acquisition de talents, afin de promouvoir la DEI chez Gildan. En 2023, nous avons déployé notre formation sur la diversité, l'équité et l'inclusion intitulée « *Inspirer le respect : La diversité, l'équité et l'inclusion au sein de Gildan* » (*Inspiring Respect: DEI at Gildan*). Cette formation, qui fait maintenant partie de notre processus d'intégration, a été divisée en deux niveaux et constitue un élément essentiel de nos efforts continus de promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans l'ensemble des établissements de Gildan.

Au 31 décembre 2024, le pourcentage total de représentation féminine au sein des effectifs mondiaux de Gildan était de 42,7 %. Nous demeurons également déterminés à atteindre notre cible de parité entre les genres (40 %) dans les postes de direction ou les postes supérieurs d'ici 2027. En 2024, Gildan a atteint un taux de 32,3 % de représentation féminine dans les postes de direction ou les postes supérieurs, ce qui dépasse légèrement notre cible de 32 % pour 2024. Nous continuons de travailler à l'atteinte de notre objectif au moyen de nos stratégies ciblées d'acquisition des talents, de gestion des talents, de formation et de perfectionnement, et de rétention. De plus, afin d'assurer la responsabilité, la direction examine régulièrement les progrès accomplis au moyen d'un tableau de bord d'analyse démographique mondiale en direct.

Salaire et avantages. L'investissement dans nos employés est la pierre angulaire de notre succès, et nous voulons récompenser leurs contributions en leur offrant des avantages qui ont une valeur ajoutée pour eux, tant sur le plan professionnel que personnel. Nous sommes d'avis que les employés ont droit à un salaire équitable pour une semaine de travail régulière qui couvre les besoins fondamentaux et leur procure un certain niveau de revenu discrétionnaire. Nous reconnaissons notre responsabilité de contribuer à un niveau de vie plus élevé pour nos employés en leur offrant des avantages, notamment, selon l'installation, des cliniques médicales gratuites sur place, des programmes de vaccination et de médicaments, un congé parental, une aide financière, des repas subventionnés et un transport gratuit. Nous contribuons à nos communautés et souhaitons avoir une incidence positive en les aidant à devenir plus fortes et plus résilientes par l'entremise d'investissements dans le développement économique local, d'un meilleur accès à l'éducation et de la promotion d'un style de vie sain et actif.

Facteurs de risque

Voir les sections « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion annuel de 2024, qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

En décembre 2010, la Société a annoncé l'adoption d'une politique en matière de dividendes qui vise à déclarer et à verser des dividendes en espèces sur une base trimestrielle.

Dans l'étude de l'affectation des capitaux de la Société, le conseil d'administration prend en considération plusieurs facteurs lorsqu'il décide de déclarer des dividendes trimestriels en espèces, dont le bénéfice actuel et futur de la Société, ses flux de trésorerie pour les besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, ses clauses restrictives à l'égard de ses emprunts et ses obligations de remboursement de la dette, l'environnement macroéconomique, les restrictions réglementaires, légales ou contractuelles actuelles et/ou futures. En raison de la pandémie de COVID-19 et des modifications connexes apportées aux engagements financiers dans les contrats de prêt et d'emprunt de la Société, celle-ci a suspendu son dividende trimestriel en espèces en 2020, lequel a été rétabli en avril 2021.

Le 22 février 2022 et le 21 février 2023, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel courant à ce moment, qui a eu pour résultat l'augmentation du dividende trimestriel à 0,169 \$ et à 0,186 \$ par action ordinaire, respectivement. Le 20 février 2024, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel courant à ce moment, ce qui s'est traduit par l'augmentation du dividende trimestriel pour le porter à 0,205 \$ par action ordinaire. Le 18 février 2025, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel courant à ce moment, ce qui s'est traduit par l'augmentation du dividende trimestriel pour le porter à 0,226 \$ par action ordinaire.

Pour chacun de ses trois derniers exercices complets, la Société a déclaré et versé les dividendes suivants sur ses actions ordinaires :

Date de déclaration du dividende	Montant du dividende par action ordinaire
22 février 2022	0,169
4 mai 2022	0,169
3 août 2022	0,169
2 novembre 2022	0,169
21 février 2023	0,186
3 mai 2023	0,186
2 août 2023	0,186
1 ^{er} novembre 2023	0,186
20 février 2024	0,205
1 ^{er} mai 2024	0,205
31 juillet 2024	0,205
30 octobre 2024	0,205

STRUCTURE DU CAPITAL

Le texte qui suit est une description des modalités importantes de nos actions ordinaires, de nos actions privilégiées de premier rang et de nos actions privilégiées de second rang, telles qu'elles sont énoncées dans les statuts de la Société. Notre capital-actions autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 151 851 182 actions ordinaires étaient émises et en circulation au 17 février 2025, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang pouvant chacune être émises en séries. Aucune action privilégiée de premier rang ni aucune action privilégiée de second rang n'est actuellement émise et en circulation.

Actions privilégiées de premier rang

Émission en séries

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en séries, et le conseil d'administration a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de premier rang de chaque série, de même que la désignation, les droits, les priviléges, les restrictions et les conditions s'y rattachant, sous réserve des limitations, s'il en est, stipulées dans les statuts de la Société.

Rang

Les actions privilégiées de premier rang ont priorité de rang sur les actions privilégiées de second rang et sur les actions ordinaires pour ce qui est du versement de dividendes, du remboursement du capital et de la répartition des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de Gildan. Les actions privilégiées de premier rang de chaque série sont de rang égal à celui des actions privilégiées de premier rang de toute autre série.

Droits de vote

À moins que les statuts ne prévoient le contraire à l'égard d'une série donnée d'actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ne sont pas habiles à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de Gildan, ni à y assister, ni à y voter.

Actions privilégiées de second rang

Émission en séries

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en séries, et le conseil d'administration a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de second rang de chaque série, de même que la désignation, les droits, les priviléges, les restrictions et les conditions s'y rattachant, sous réserve des limitations, s'il en est, stipulées dans les statuts de la Société.

Rang

Les actions privilégiées de second rang sont assujetties et subordonnées aux droits, priviléges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées de premier rang. Les actions privilégiées de second rang ont priorité de rang sur les actions ordinaires pour ce qui est du versement de dividendes, du remboursement du capital et de la répartition des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de Gildan. Les actions privilégiées de second rang de chaque série sont de rang égal à celui des actions privilégiées de second rang de toute autre série.

Droits de vote

À moins que les statuts ne prévoient le contraire à l'égard d'une série donnée d'actions privilégiées de second rang, les porteurs des actions privilégiées de second rang ne sont pas habiles à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de Gildan, ni à y assister, ni à y voter.

Actions ordinaires

Après la conversion de la totalité des actions à droit de vote multiple de catégorie B de la Société en actions à droit de vote subalterne de catégorie A, les actionnaires de la Société ont approuvé, le 2 février 2005, une résolution spéciale visant à modifier les statuts de la Société pour changer les actions à droit de vote subalterne de catégorie A émises et en circulation en actions ordinaires, à raison d'une pour une, et à retirer les actions à droit de vote multiple de catégorie B et les actions à droit de vote subalterne de catégorie A.

Les actions ordinaires sont assujetties et subordonnées aux droits, priviléges, restrictions et conditions s'attachant aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de second rang. Chacune des actions ordinaires confère à son porteur le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société et le droit de recevoir le reliquat des biens et des actifs de la Société en cas de dissolution.

Chaque porteur d'actions ordinaires est habile à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et à y assister, sauf aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions en particulier ont le droit de voter. Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la NYSE et de la TSX sous le symbole « GIL ». Les actions à droit de vote subalterne de catégorie A (maintenant les actions ordinaires), qui ont été émises à un prix d'offre de 0,44 \$ (0,64 \$ CA), compte tenu du fractionnement, ont commencé à être négociées à la TSX, à la Bourse de Montréal et à l'American Stock Exchange (l'« AMEX ») le 17 juin 1998. Avant cette date, il n'existe aucun marché public pour la négociation des actions à droit de vote subalterne de catégorie A. Nous avons radié ces actions de la cote de l'AMEX le 31 août 1999. Le 1^{er} septembre 1999, les actions à droit de vote subalterne de catégorie A (maintenant les actions ordinaires) ont commencé à être négociées à la NYSE. Par suite d'une restructuration des bourses canadiennes, qui a pris effet le 7 décembre 1999, les actions à droit de vote subalterne de catégorie A (maintenant les actions ordinaires) ne sont plus inscrites à la cote de la Bourse de Montréal.

Le tableau suivant indique les fourchettes mensuelles des cours par action ordinaire et le volume de négociation des actions ordinaires pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 à la TSX (en \$ CA) et à la NYSE (en \$ US).

ACTIONS ORDINAIRES							
Bourse de Toronto (TSX) ⁽¹⁾				Bourse de New York (NYSE) ⁽²⁾			
Mois	Haut (\$ CA)	Bas (\$ CA)	Volume de négociation	Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume de négociation
Janvier	45,65	41,32	7 585 957	Janvier	34,13	30,69	5 287 401
Février	49,48	44,30	7 805 308	Février	36,60	32,75	3 279 087
Mars	52,87	45,13	7 400 340	Mars	38,83	33,42	4 282 217
Avril	50,99	47,54	5 070 819	Avril	37,58	34,57	3 819 861
Mai	52,27	44,23	7 373 384	Mai	38,30	32,25	5 080 871
Juin	53,77	50,52	7 520 247	Juin	39,07	36,93	3 259 607
JUILLET	56,87	51,47	5 629 111	JUILLET	41,22	37,48	2 610 726
Août	61,56	54,93	8 954 652	Août	45,64	39,96	3 854 431
Septembre	64,34	59,06	10 802 151	Septembre	47,75	43,48	2 741 035
Octobre	68,89	62,91	8 653 815	Octobre	49,64	46,54	2 675 261
Novembre	70,44	66,66	8 492 680	Novembre	50,58	47,55	2 677 080
Décembre	71,13	66,85	8 962 571	Décembre	50,60	46,45	2 072 164

ACTIONS ORDINAIRES							
Bourse de Toronto (TSX) ⁽¹⁾				Bourse de New York (NYSE) ⁽²⁾			
Mois	Haut (\$ CA)	Bas (\$ CA)	Volume de négociation	Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume de négociation

(1) Les volumes de négociation ne comprennent aucune opération effectuée par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles et ne représentent que les opérations effectuées à la TSX, ou environ 63 % de toutes les négociations effectuées au Canada (environ 150 millions d'actions ordinaires).

(2) Les volumes de négociation ne comprennent aucune opération effectuée par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles et ne représentent que les opérations effectuées à la NYSE, ou environ 24 % de toutes les négociations effectuées aux États-Unis (environ 176 millions d'actions ordinaires).

NOTES

Au 29 décembre 2024, nos notes étaient les suivantes :

	DBRS Limited	
Note d'émetteur	BBB	Stable
Billets non garantis de premier rang à 4,362 % échéant en 2029	BBB	Stable

DBRS Limited (« DBRS ») décrit nos notes actuelles de la manière suivante, l'information reposant sur les renseignements publiés par DBRS.

DBRS compte 10 catégories de notes des émetteurs et des titres d'emprunt à long terme, variant de AAA à D, plus amplement qualifiées de « (haut) » et « (bas) » dans toutes les catégories autres que AAA et D pour préciser la position relative de la note. L'absence de la mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la note se situe dans la partie médiane de la catégorie. La note d'émetteur BBB qui nous est attribuée par DBRS est la quatrième plus élevée qu'attribue DBRS parmi dix catégories de notes. La qualité du crédit des émetteurs qui ont reçu la note BBB de DBRS est considérée comme adéquate et la capacité de règlement des obligations financières par ces émetteurs est considérée acceptable. Toutefois, les émetteurs notés BBB peuvent être vulnérables à des événements futurs. Les notes d'émetteur attribuées par DBRS portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, sont fondées sur l'entité elle-même et ne comprennent aucun facteur lié au titre ou au rang.

DBRS associe des tendances aux notes qu'elle attribue aux sociétés. Ces tendances indiquent l'avis de DBRS sur les perspectives des notes en question. Ces tendances se classent dans trois catégories : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance d'une note indique la direction dans laquelle DBRS croit que la note se dirigera si la tendance du moment se maintient ou, dans certains cas, s'il n'est rien fait pour remédier à une situation. En général, le point de vue de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice ou des titres de créance, selon le cas, mais peut également prendre en compte les perspectives du ou des secteurs dans lesquels l'entité émettrice exerce ses activités. Une tendance « positive » ou « négative » ne signale pas l'imminence d'un changement de note. Elle indique plutôt que la note est plus susceptible d'être modifiée à l'avenir que si elle avait été qualifiée de « stable ». DBRS associe des tendances à tous les titres d'un émetteur et il n'est pas inhabituel que les titres d'un même émetteur soient associés à des tendances différentes.

Les notes attribuées par DBRS ne constituent pas une recommandation d'acheter, de conserver ou de vendre nos titres et peuvent être révisées ou retirées en tout temps par DBRS. Ces notes ne rendent pas compte du cours des billets ou de leur bien-fondé pour un investisseur donné. Rien ne garantit que ces notes demeurent en vigueur pour une période déterminée ni qu'elles ne seront pas éventuellement révisées ou simplement retirées par DBRS si elle juge que la situation le justifie.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs

Le tableau ci-dessous présente certains renseignements sur les administrateurs de Gildan qui sont actuellement en poste en date des présentes. Les administrateurs exercent leurs fonctions respectives depuis leur élection et/ou leur nomination et continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment élu.

Nom et municipalité de résidence	Occupation principale	Administrateur depuis
Michael Kneeland ⁽¹⁾ Osprey (Floride) États-Unis	Administrateur de sociétés	Mai 2024
Glenn J. Chamandy Westmount (Québec) Canada	Président et chef de la direction de Gildan	Mai 1984 à décembre 2023 et depuis mai 2024
Michener Chandlee ⁽²⁾⁽³⁾ Ponte Vedra Beach (Floride) États-Unis	Directeur financier de WHOOP, Inc.	Mai 2024
Ghislain Houle ⁽²⁾⁽⁴⁾ Westmount (Québec) Canada	Vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Mai 2024
Mélanie Kau ⁽³⁾⁽⁴⁾ Westmount (Québec) Canada	Administratrice de sociétés	Mai 2024
Peter Lee ⁽³⁾⁽⁴⁾ Corte Madera (Californie) États-Unis	Cofondateur et associé de Browning West LP	Mai 2024
Karen Stuckey ⁽²⁾⁽⁴⁾ San Marcos (Texas) États-Unis	Administratrice de sociétés	Mai 2024
J.P. Towner ⁽²⁾⁽³⁾ Outremont (Québec) Canada	Président et chef de la direction de RONA Inc.	Mai 2024

(1) Président du conseil.

(2) Membre du comité d'audit.

(3) Membre du comité de gouvernance et de responsabilité sociale.

(4) Membre du comité de rémunération et des ressources humaines.

Michael Kneeland est actuellement président non membre de la direction du conseil d'administration de United Rentals, Inc. (NYSE : URI). Avec près de 26 ans d'expérience chez United Rentals, il est passé de PDG à président du conseil en 2019. Au cours de son mandat, il a supervisé la croissance de l'entreprise de location d'équipement, gérant des acquisitions totalisant près de 8 milliards de dollars. Auparavant, en 2015, il a été nommé au conseil consultatif national du Johns Hopkins Berman Institute of Bioethics. M. Kneeland a également siégé au conseil d'administration de YRC Worldwide, Inc. de 2011 à 2019 et de Brinks Home Security de 2019 à 2023.

Glenn J. Chamandy est cofondateur et chef de la direction de Gildan. Il compte plus de 40 ans d'expérience à la tête de Gildan, dont 20 ans comme chef de la direction. Dans le cadre de son mandat au sein de Gildan, M. Chamandy a enregistré un solide bilan en matière de création de valeur tout en supervisant la croissance de l'entreprise et la croissance de Gildan, qui est devenue une entreprise de fabrication verticalement intégrée à faible coût. M. Chamandy a également supervisé l'expansion de la Société en Amérique centrale et au Bangladesh. En 2015, M. Chamandy a fondé la Fondation Chamandy, une fondation familiale privée dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la nouvelle génération en apportant un soutien financier dans les domaines de la santé, l'éducation, la pauvreté, la recherche et l'environnement.

Michener Chandlee est actuellement directeur financier de WHOOP, Inc. apportant 30 ans d'expérience en matière de leadership dans le secteur de la vente au détail ainsi qu'une compréhension approfondie de la gestion d'une chaîne d'approvisionnement mondiale. Avant de se joindre à WHOOP, Inc. il a été directeur financier de Fanatics Commerce Inc. (anciennement Fanatics Inc.) de 2019 à 2023. Avant cela, il a passé 18 ans chez Nike, Inc. (NYSE), où il a occupé divers postes, notamment ceux de directeur des risques et de vice-président de l'audit d'entreprise, de vice-président et chef de la direction financière du marché mondial, de vice-président et chef de la direction financière de l'Amérique du Nord, de chef de la direction financière des marchés émergents et de chef de la direction financière de NIKE Golf. M. Chandlee est titulaire d'un baccalauréat du Roanoke College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'IESE Business School.

Ghislain Houle est actuellement vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (TSX, NYSE), poste qu'il occupe depuis 2016. M. Houle apporte 30 ans d'expérience en tant que dirigeant financier, avec une expertise en gestion financière, planification stratégique et acquisitions stratégiques. Il a passé près de 26 ans au sein de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans divers postes, notamment à titre de vice-président et contrôleur général, ainsi que de vice-président, Planification financière. Il a également occupé d'autres postes au niveau des finances au sein de l'organisation. M. Houle est C.P.A. et a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

Mélanie Kau siège au conseil d'administration d'Alimentation Couche-Tard inc. (TSX) et est présidente du comité des ressources humaines et de la gouvernance d'entreprise. M^{me} Kau possède une connaissance approfondie de la gouvernance d'entreprise et une vaste expérience de travail avec les fondateurs d'entreprises très prospères. Elle possède également de l'expérience dans la supervision du développement de candidats pour assurer la relève dans des situations complexes, dont à titre de présidente du conseil d'Aéroports de Montréal et de présidente des ressources humaines chez The Fertility Partners, une société financée par des capitaux privés dans le domaine de la fertilité en Amérique du Nord. M^{me} Kau est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia et d'une maîtrise en journalisme de l'Université Northwestern.

Peter Lee est cofondateur et associé de Browning West LP, où il joue un rôle de premier plan dans la recherche en placement et l'affectation des capitaux. Il siège aussi actuellement en tant qu'administrateur au conseil de CAE Inc. (TSX, NYSE). Avant de cofonder Browning West LP en 2019, il était associé en placement chez Criterion Capital Management, où il était responsable de l'identification et de la recherche d'occasions de placement dans plusieurs

secteurs. M. Lee a également occupé des postes chez Grey Mountain Partners et Lazard. De plus, il a siégé au conseil d'administration de Countryside Properties plc. M. Lee est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Carleton College et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Karen Stuckey est actuellement membre du conseil d'administration de The Container Store Group, Inc. (NYSE) et siège à son comité de gouvernance. M^{me} Stuckey apporte 35 ans d'expérience en leadership axé sur le client dans des entreprises de vente au détail et de biens de consommation. Elle possède une connaissance approfondie de la gestion des comptes de résultats de marchandisage et du portefeuille de marques privées et du développement de produits de plus de 40 milliards de dollars. De plus, elle possède une expertise approfondie en matière d'approvisionnement mondial et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Plus récemment, elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Marques privées chez Walmart Inc. M^{me} Stuckey a passé 17 ans chez Walmart dans des postes de direction où elle était responsable des comptes de résultats de marchandisage et du développement de marques privées dans les secteurs des vêtements, des articles de maison et des articles d'usage courant. Avant de se joindre à Walmart, elle a été présidente de la division des vêtements décontractés de HanesBrands et a occupé d'autres postes dans de nombreuses sociétés, notamment Target Corporation, Montgomery Ward et Cato Corporation. M^{me} Stuckey est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en marketing et en économie du St. Norbert College.

J.P. Towner est président et chef de la direction de RONA Inc. M. Towner possède 15 ans d'expérience en tant que dirigeant financier, avec une expertise en stratégie d'entreprise et financière, marchés financiers et gestion des risques. Avant de se joindre à RONA Inc., il a occupé des postes de direction au sein d'entreprises canadiennes de premier plan, notamment à titre de chef de la direction financière chez Dollarama Inc. (TSX) et de vice-président directeur et chef de la direction financière chez Pomerleau inc. Il a également passé près de 10 ans chez BMO Marchés des capitaux, notamment à titre de vice-président, Services bancaires d'investissement mondiaux. M. Towner est titulaire d'un baccalauréat en commerce en comptabilité de l'Université Laval et est diplômé du programme de gestion générale de la Harvard Business School.

Membres de la haute direction

Le tableau ci-dessous présente certains renseignements sur les membres de la haute direction (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables) de Gildan en date des présentes.

Nom et lieu de résidence	Poste au sein de la Société et principale occupation
Glenn J. Chamandy ⁽¹⁾ Westmount (Québec) Canada	Président, chef de la direction et administrateur
Rhodri J. Harries ⁽¹⁾⁽²⁾ Westmount (Québec) Canada	Premier vice-président, chef des services financiers et administratifs
Benito A. Masi Ville de Panama, Panama	Président, fabrication
Chuck J. Ward ⁽²⁾ Derrick's St. James, Barbade	Président, ventes, marketing et distribution
Jason DeHaan ⁽¹⁾ Montréal (Québec) Canada	Chef de l'information

(1) Membre de la direction de la Société.

(2) Voir la rubrique « DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ – Faits récents - Changements au sein de la haute direction et transition pour le rôle de chef des services financiers » de la présente notice annuelle.

Glenn J. Chamandy est cofondateur et chef de la direction de Gildan. Il compte plus de 40 ans d'expérience à la tête de Gildan, dont 20 ans comme chef de la direction. Dans le cadre de son mandat au sein de Gildan,

M. Chamandy a enregistré un solide bilan en matière de création de valeur tout en supervisant la croissance de l'entreprise et la croissance de Gildan, qui est devenue une entreprise de fabrication verticalement intégrée à faible coût. M. Chamandy a également supervisé l'expansion de la Société en Amérique centrale et au Bangladesh. En 2015, M. Chamandy a fondé la Fondation Chamandy, une fondation familiale privée dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la nouvelle génération en apportant un soutien financier dans les domaines de la santé, l'éducation, la pauvreté, la recherche et l'environnement.

Rhodri J. Harries est entré au service de Gildan en août 2015 à titre de premier vice-président, chef des services financiers et administratifs. Avant de se joindre à Gildan, M. Harries était chef des finances de Rio Tinto Alcan depuis 2014, où il avait occupé précédemment le poste de chef des activités commerciales de 2009 à 2013. M. Harries s'est joint à Alcan à Montréal en 2004 en tant que vice-président et trésorier et est demeuré au sein de l'entreprise à la suite de son acquisition par Rio Tinto en 2007. Avant de se joindre à Alcan, M. Harries a œuvré pendant 15 ans chez General Motors en Amérique du Nord, en Asie et en Europe, où il a successivement occupé divers postes s'accompagnant de responsabilités accrues en finances et en développement des affaires. Il est responsable de la gestion financière de la Société ainsi que de la supervision de la technologie de l'information, des groupes de l'expansion des affaires et des affaires générales, y compris les activités à l'égard des questions ESG. De plus, il siège actuellement au conseil de Stella-Jones Inc. (TSX) et de CSL Group Inc., une société du secteur privé.

Benito A. Masi travaille dans le secteur de la fabrication de vêtements en Amérique du Nord depuis plus de 30 ans. Il s'est joint à Gildan en 1986 et a occupé, depuis, plusieurs postes au sein de la Société. Il a été nommé vice-président, Fabrication de vêtements en février 2001. Il a été nommé premier vice-président, Fabrication de vêtements en août 2004, puis son titre a été changé pour premier vice-président, fabrication en janvier 2005. Dans le cadre du regroupement des secteurs opérationnels des Vêtements imprimés et des Vêtements de marque, le titre de M. Masi a été changé pour président, fabrication. M. Masi est responsable du rendement stratégique et opérationnel des installations de fabrication et de la chaîne d'approvisionnement en matière de fabrication de la Société à l'échelle mondiale.

Chuck J. Ward s'est joint à Gildan en avril 2011 dans le cadre de l'acquisition de GoldToe Moretz Holdings Corp, où il occupait le poste de vice-président et chef des finances. Lorsqu'il a joint les rangs de Gildan, M. Ward a occupé le poste de vice-président, Intégration, et a dirigé l'intégration de GoldToe au sein de Gildan. En 2012, M. Ward a été nommé au poste de premier vice-président, Fabrication de fil, et était chargé de diriger les activités et le développement stratégique des installations de fabrication de fil de Gildan. En 2020, M. Ward a été nommé vice-président principal, Amérique du Nord, et était chargé de la vente, de la distribution et de la planification pour le marché nord-américain. En 2021, M. Ward a été nommé président, ventes, marketing et distribution, où il a assumé la responsabilité mondiale des ventes et de la stratégie de vente, du marketing, de la planification et de la distribution.

Jason DeHaan s'est joint à Gildan en juillet 2017 en tant que chef de l'information et compte plus de 30 ans d'expérience en technologie de l'information. Avant de se joindre à Gildan, M. DeHaan était chef de l'information chez Abercrombie & Fitch depuis 2014, où il a occupé des postes clés dans l'équipe de direction des TI de la société de 2012 à 2014. Il a également été chef de l'information de la ville de Chicago de 2010 à 2012 et son premier chef de l'information adjoint de 2007 à 2010. M. DeHaan dirige l'organisation mondiale de technologie de l'information et de sécurité de l'information de Gildan.

Au 17 février 2025, les membres de la haute direction et les administrateurs de la Société, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables de 1 606 949 actions ordinaires, ce qui représente 1 % des droits de vote se rattachant à toutes les actions ordinaires.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Mandat du comité d'audit et des finances

Le mandat du comité d'audit et des finances est joint aux présentes à titre d'annexe A.

Composition du comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances est composé de quatre administrateurs indépendants qui possèdent des compétences financières, comme ces termes sont définis en vertu des lois et règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis et conformément aux normes de gouvernance de la NYSE. Leur formation et leur expérience pertinentes à l'exercice de leurs fonctions en tant que membres du comité d'audit et des finances sont les suivantes :

Ghislain Houle – M. Houle est actuellement vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (TSX, NYSE), poste qu'il occupe depuis 2016. M. Houle apporte 30 ans d'expérience en tant que dirigeant financier, avec une expertise en gestion financière, planification stratégique et acquisitions stratégiques. Il a passé près de 26 ans au sein de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans divers postes, notamment à titre de vice-président et contrôleur général, ainsi que de vice-président, Planification financière. Il a également occupé d'autres postes au niveau des finances au sein de l'organisation. M. Houle est C.P.A. et a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

Michener Chandlee – M. Chandlee est actuellement directeur financier de WHOOP, Inc. Avant de se joindre à WHOOP, Inc. il a été directeur financier de Fanatics Commerce Inc. (anciennement Fanatics Inc.) de 2019 à 2023. Avant cela, il a passé 18 ans chez Nike, Inc. (NYSE), où il a occupé divers postes, notamment ceux de directeur des risques et de vice-président de l'audit d'entreprise, de vice-président et chef de la direction financière du marché mondial, de vice-président et chef de la direction financière de l'Amérique du Nord, de chef de la direction financière des marchés émergents et de chef de la direction financière de NIKE Golf. M. Chandlee est titulaire d'un baccalauréat du Roanoke College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'IESE Business School.

Karen Stuckey – M^{me} Stuckey apporte 35 ans d'expérience en leadership axé sur le client dans des entreprises de vente au détail et de biens de consommation. Elle possède une connaissance approfondie de la gestion des comptes de résultats de marchandisage et du portefeuille de marques privées et du développement de produits de plus de 40 milliards de dollars. De plus, elle possède une expertise approfondie en matière d'approvisionnement mondial et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Plus récemment, elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Marques privées chez Walmart Inc. M^{me} Stuckey a passé 17 ans chez Walmart dans des postes de direction où elle était responsable des comptes de résultats de marchandisage et du développement de marques privées dans les secteurs des vêtements, des articles de maison et des articles d'usage courant. Avant de se joindre à Walmart, elle a été présidente de la division des vêtements décontractés de HanesBrands et a occupé d'autres postes dans de nombreuses sociétés, notamment Target Corporation, Montgomery Ward et Cato Corporation. M^{me} Stuckey est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en marketing et en économie du St. Norbert College.

J.P. Towner – M. Towner est président et chef de la direction de RONA Inc. et compte 15 ans d'expérience en tant que dirigeant financier, avec une expertise en stratégie d'entreprise et financière, marchés financiers et gestion des risques. Avant de se joindre à RONA Inc., il a occupé des postes de direction au sein d'entreprises canadiennes de premier plan, notamment à titre de chef de la direction financière chez Dollarama Inc. (TSX) et de vice-président directeur et chef de la direction financière chez Pomerleau inc. Il a également passé près de 10 ans chez BMO Marchés des capitaux, notamment à titre de vice-président, Services bancaires d'investissement mondiaux. M. Towner est titulaire d'un baccalauréat en commerce en comptabilité de l'Université Laval et est diplômé du programme de gestion générale de la Harvard Business School.

Approbation préalable des services non liés à l'audit

Conformément aux normes sur l'indépendance des auditeurs du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA), à la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et aux règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, la Société n'est pas autorisée à engager son auditeur externe pour la prestation de certains services non liés à l'audit à la Société et à ses filiales, incluant la tenue de livres ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers, des services de technologie de l'information, des services d'évaluation, des services actuariels, des services d'audit interne, des services de financement des entreprises, des fonctions de gestion, des fonctions de ressources humaines, des services juridiques et des services d'experts non liés à l'audit. La Société engage son auditeur externe à l'occasion pour fournir certains services non liés à l'audit autres que les services interdits. Tous les services non liés à l'audit doivent être expressément approuvés au préalable par le comité d'audit et des finances.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le total des honoraires facturés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« **KPMG** »), auditeur externe de la Société, pour divers services liés à l'audit et non liés à l'audit pour les exercices 2024 et 2023 était comme suit :

Honoraires d'audit — Le total des honoraires d'audit facturés par KPMG a été de 3 835 250 \$ CA pour l'exercice 2024 et de 3 149 750 \$ CA pour l'exercice 2023. Ces honoraires visaient des services professionnels fournis à l'occasion de l'audit annuel des états financiers consolidés de la Société et des examens trimestriels des états financiers intermédiaires de la Société et des services fournis à l'occasion de dépôts ou de missions d'audit prévus par la loi et la réglementation, des services fournis relativement à notre premier placement d'obligations en 2024 et des procédures d'audit supplémentaires liées aux questions de comptabilité. Les honoraires d'audit annuel des états financiers consolidés de la Société comprennent les honoraires relatifs à l'audit par KPMG de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière de la Société.

Honoraires pour services liés à l'audit — Le total des honoraires pour services liés à l'audit facturés par KPMG a été de 567 250 \$ CA pour l'exercice 2024 et de 402 750 \$ CA pour l'exercice 2023. Ces services ont consisté en des services de traduction, de certification d'ESG, de procédures relativement à des mesures financières non conformes aux PCGR et de certification du capital versé pour les filiales de Gildan.

Honoraires pour services fiscaux — Le total des honoraires pour services fiscaux facturés par KPMG a été de 596 000 \$ CA pour l'exercice 2024 et de 613 750 \$ CA pour l'exercice 2023. Ces services ont porté sur la conformité fiscale, notamment sur l'établissement et la révision des déclarations de revenus, et sur l'étude des prix de cession interne annuels.

POURSUITES

La Société est partie à des réclamations et litiges intentés dans le cours normal des affaires. La Société ne prévoit pas que la résolution de ces questions ait une incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare Inc., qui a des bureaux à Montréal et à Toronto, où les registres des transferts des actions ordinaires sont tenus. Le coagent des transferts et coagent chargé de la tenue des registres de la Société est la Computershare Trust Company, N.A., dont le bureau se trouve à Golden, au Colorado.

CONTRATS IMPORTANTS

Mis à part les contrats passés dans le cours normal des activités, le seul contrat important passé au cours de l'exercice 2024, ou avant l'exercice 2024 et qui est encore en vigueur, est le suivant :

- Le régime de droits actuel des actionnaires, qui a été adopté par le conseil d'administration le 21 février 2023 et qui a été approuvé et ratifié la dernière fois par les actionnaires de la Société à l'assemblée annuelle des actionnaires ayant eu lieu le 4 mai 2023. À moins qu'il ne soit résilié auparavant ou qu'il n'expire conformément à ses modalités, le régime de droits actuel des actionnaires expirera à la date à laquelle l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société aura lieu en 2026 et comporte une option de renouvellement conditionnelle à l'approbation des actionnaires. Le régime de droits des actionnaires a été déposé sur SEDAR+ le 22 février 2023 et il peut être consulté au www.sedarplus.ca.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

KPMG, auditeur externe de la Société, a dressé un rapport sur les états financiers annuels de 2024, lesquels ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L a confirmé qu'elle est indépendante à l'égard de la Société au sens des règles pertinentes et des interprétations y afférentes prescrites par les organismes professionnels pertinents au Canada et au sens de toute législation ou de tout règlement applicable. De plus, KPMG est une société de comptables indépendante de la Société en vertu de toutes les normes professionnelles et réglementaires américaines pertinentes.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, des déclarations en lien avec la stratégie ESG de nouvelle génération de la Société et les objectifs ESG, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions. En particulier, l'information qui figure aux rubriques « Aperçu des activités » et « Stratégie » contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit »,

ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents que nous avons déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux sections « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2024 pour une analyse des divers facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans la présente notice annuelle.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure, y compris notre plus important distributeur;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité, par rapport aux niveaux actuels, des cours des matières premières et des produits énergétiques entrant dans la fabrication et le transport de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;

- l'imposition de mesures correctives commerciales, la conformité aux règlements en matière de droits et tarifs et les modifications qui y sont apportées, les lois et accords sur le commerce international, les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la non-matérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- l'incidence, y compris les répercussions économiques plus générales, des tarifs proposés, récemment annoncés par le gouvernement fédéral des États-Unis, et des mesures de représailles qui pourraient être annoncées par d'autres gouvernements, ou l'imposition de nouvelles restrictions ou interdictions visant l'exportation ou l'importation de biens entre les pays;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans la présente notice annuelle ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires, dont la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés à des fins d'émission aux termes des régimes de rémunération sous forme de capitaux propres de la Société, figurent dans la circulaire d'information de la direction relative à la plus récente assemblée annuelle des actionnaires de la Société dans le cadre de laquelle il y aura élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont également fournis dans les états financiers annuels de 2024 de la Société et dans le rapport de gestion annuel de 2024 pour le dernier exercice complet de la Société.

Ces documents et des renseignements supplémentaires concernant Gildan se trouvent sur le site Web SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web EDGAR à l'adresse www.sec.gov. On peut également en obtenir des exemplaires, sur demande, en s'adressant au secrétaire de Gildan, à l'adresse suivante :

600, boulevard De Maisonneuve Ouest, 33^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3J2
Téléphone : 514 735-2023

Les documents susmentionnés ainsi que les communiqués de presse de Gildan sont également disponibles sur le site Web de la Société à l'adresse www.gildan.com. Les renseignements qui figurent sur le site Web de la Société ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

La description du mandat du comité d'audit et des finances de la Société figurant ci-dessous est conforme à la législation et à la réglementation canadiennes applicables, notamment les règles prescrites par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'aux exigences en matière de divulgation et d'inscription de la Bourse de Toronto (collectivement, les « **normes de gouvernance canadiennes** »), telles qu'elles existent à la date des présentes. De plus, le présent mandat est conforme à la législation et à la réglementation américaines applicables, notamment la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles et règlements adoptés en vertu de celle-ci, et aux normes de gouvernance prescrites par la Bourse de New York (collectivement, les « **normes de gouvernance américaines** »), telles qu'elles existent à la date des présentes. Le mandat du comité d'audit et des finances de la Société (le « **comité d'audit** ») doit être révisé chaque année par le conseil afin de veiller à ce qu'il demeure conforme à ces normes.

1. Composition et quorum

- Le comité est composé d'au moins trois administrateurs.
- Seuls des administrateurs « indépendants » (au sens des normes de gouvernance canadiennes et des normes de gouvernance américaines) peuvent être nommés, comme il est déterminé dans tous les cas par le conseil; aucune personne faisant partie du groupe de la Société ou de l'une de ses filiales (y compris toute personne qui, directement ou indirectement, exerce le contrôle sur la Société ou est contrôlée par celle-ci ou qui est, avec la Société, sous le contrôle de la même personne, ou un administrateur, un membre de la haute direction, un associé, un membre, un directeur ou un représentant de la personne faisant partie du groupe de la Société) ne peut siéger au comité d'audit.
- Un membre du comité d'audit ne doit recevoir aucune rémunération de la Société ni de l'une des personnes faisant partie de son groupe si ce n'est la rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité du conseil; la rémunération interdite comprend les honoraires versés, directement ou indirectement, pour des services à titre de consultant ou de conseiller juridique ou financier, sans égard au montant.
- Chaque membre doit avoir des « compétences financières » (au sens des normes de gouvernance canadiennes et des normes de gouvernance américaines), comme il est déterminé par le conseil.
- Au moins un membre doit être un « expert financier du comité d'audit » (au sens des normes de gouvernance américaines), comme il est déterminé par le conseil.
- Les membres du comité d'audit doivent être nommés chaque année par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance et de responsabilité sociale de la Société (le « comité de gouvernance »); ces membres peuvent être destitués ou remplacés, et toute vacance au sein du comité d'audit doit être comblée par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance; le mandat d'un membre du comité d'audit prend automatiquement fin lorsqu'il cesse d'être « indépendant », comme il est déterminé par le conseil de la manière indiquée ci-dessus.
- Le quorum est constitué de la majorité des membres.

2. Fréquence et calendrier des réunions

- Les réunions ont habituellement lieu aux mêmes dates que les réunions du conseil de la Société.
- Les réunions ont lieu au moins quatre fois par année et au besoin.

3. Mandat

Le comité d'audit a notamment les responsabilités suivantes :

a) *La surveillance de la présentation de l'information financière*

- 1) contrôler l'intégrité et la qualité du processus de comptabilité et de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière de la Société au moyen de discussions indépendantes avec la direction, les auditeurs externes et les auditeurs internes;
- 2) examiner avec la direction et les auditeurs externes les états financiers consolidés audités annuels de la Société et l'information qui les accompagne (y compris le rapport des auditeurs s'y rapportant et devant être intégré dans le rapport annuel de la Société), ainsi que le rapport de gestion et le communiqué de presse sur les résultats annuels de la Société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion;
- 3) examiner avec la direction et les auditeurs externes les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société et l'information qui les accompagne, y compris le rapport de gestion trimestriel et le communiqué de presse sur les résultats trimestriels de la Société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion;
- 4) examiner avec la direction et, au besoin, les auditeurs externes, l'information financière présentée dans les prospectus, les déclarations d'inscription, les notices d'offre, les notices annuelles, les circulaires de sollicitation de procurations de la direction, les formulaires 6-K (y compris les compléments d'information) et les formulaires 40-F de la Société, ainsi que tout autre document que la Société est tenue de publier ou de déposer avant leur communication au public ou leur dépôt auprès des organismes de réglementation au Canada ou aux États-Unis;
- 5) examiner avec la direction le type d'information financière qui est présentée et la façon dont elle est présentée dans les communiqués de presse portant sur les résultats et autres documents devant être déposés auprès des organismes de réglementation au Canada ou aux États-Unis ainsi que les contrôles et les processus en lien avec l'information financière devant y être incluse (y compris les indications de résultats et autre information prospective importante, de même que l'utilisation d'information financière pro forma ou non conforme aux PCGR);
- 6) veiller avec la direction à ce que des procédures adéquates soient en place pour examiner la communication par la Société d'information financière extraite ou tirée des états

- financiers de la Société, comme les rapports annuels et les présentations à l'intention des investisseurs, et évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures;
- 7) examiner avec les auditeurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et des conventions comptables de la Société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information, ainsi que des modifications qu'il est proposé d'y apporter;
 - 8) examiner les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction énonçant des questions importantes concernant la présentation de l'information financière, y compris la méthode utilisée pour comptabiliser les opérations inhabituelles importantes ou les événements et les informations y afférents, les principales estimations comptables et jugements utilisés dans le cadre de la préparation des états financiers, les analyses de l'incidence de l'application d'autres principes comptables acceptables et la présentation de sujets sensibles comme les opérations entre apparentés;
 - 9) examiner la copie de la lettre de déclaration de la direction fournie aux auditeurs externes ainsi que les autres déclarations que pourrait exiger le comité d'audit;
 - 10) examiner le rapport de mission trimestriel des auditeurs externes;
 - 11) superviser les procédures permettant d'examiner les attestations de la direction déposées auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes;
 - 12) examiner les litiges, réclamations ou autres éventualités, notamment les avis d'imposition qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et évaluer la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le comité d'audit;
 - 13) superviser les procédures permettant de contrôler la communication publique de l'information par la Société;
 - 14) examiner régulièrement la politique de communication de l'information de la Société;
 - 15) examiner les résultats de l'audit externe, les problèmes importants soulevés dans le cadre de cet audit ainsi que les mesures prises par la direction et/ou son plan d'action en réponse à toute lettre de recommandation des auditeurs externes et à toute recommandation importante qui y est formulée;
- b) La surveillance de la gestion du risque et des contrôles internes*
- 1) recevoir périodiquement un rapport de la direction évaluant la pertinence et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société;
 - 2) recevoir périodiquement un rapport de la direction évaluant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière et examiner le rapport des auditeurs s'y rapportant;
 - 3) examiner les protections d'assurance (chaque année et lorsque les circonstances peuvent l'exiger);

- 4) examiner et approuver les politiques de la Société et les paramètres qui s'appliquent aux opérations de couverture et aux contrats sur dérivés conclus par la direction afin de gérer les risques associés aux fluctuations du change, aux prix des marchandises et aux taux d'intérêt et tous les autres risques associés aux contrats sur dérivés que la Société conclut;
- 5) examiner la stratégie en matière de technologies de l'information et de gestion du risque, ainsi que les risques liés à la cybersécurité et à la protection et à la sécurité des données, les contrôles et questions connexes, notamment les politiques, les directives, les plans de réponse aux incidents et les procédures;
- 6) aider le conseil à surveiller la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires applicables et examiner le processus de la Société permettant d'assurer cette conformité, y compris la conformité à la législation en valeurs mobilières et la conformité fiscale;
- 7) superviser les procédures confidentielles, sous le couvert de l'anonymat, permettant la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou des préoccupations communiquées à la Société y compris quant aux questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit ainsi que des préoccupations transmises par des membres du personnel concernant des questions de comptabilité ou d'audit;
- 8) demander l'exécution d'un audit spécial, au besoin;

c) *La surveillance des auditeurs internes*

- 1) s'assurer que le responsable de l'audit interne a un rapport hiérarchique fonctionnel avec le comité d'audit;
- 2) superviser l'accès par les auditeurs internes à tous les niveaux de la direction pour assumer leurs fonctions;
- 3) surveiller régulièrement le rendement de la fonction d'audit interne, ses responsabilités, ses plans, sa dotation en personnel et son budget;
- 4) obtenir les rapports périodiques du chef de l'audit interne à l'égard des constatations découlant de l'audit interne et examiner les rapports périodiques de la direction sur les progrès réalisés à l'égard de ses plans d'action pour la correction des faiblesses de contrôle décelées dans ces constatations;
- 5) approuver la nomination et la fin de mandat du chef de l'audit interne de la Société;
- 6) s'assurer que les personnes chargées de la fonction d'audit interne rendent compte au comité d'audit et au conseil;

d) *La surveillance des auditeurs externes*

- 1) procéder aux évaluations annuelles du rendement des auditeurs externes, y compris évaluer leurs compétences et leur rémunération ainsi que la qualité et l'indépendance de leurs audits;

- 2) surveiller au moins une fois par année les résultats des examens périodiques de contrôle de la qualité prévus par la réglementation et les ordres professionnels relativement à la qualité des audits externes, notamment les mesures correctives devant être prises par les auditeurs externes et les incidences sur le contrôle interne de la Société;
- 3) recommander l'engagement des auditeurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution et leur remplacement (sous réserve de l'approbation des actionnaires dans tous les cas);
- 4) superviser toutes les relations entre les auditeurs externes et la Société, y compris déterminer les services non liés à l'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir ou approuver ou préapprouver les politiques définissant les services d'audit et les services non liés à l'audit autorisés fournis par les auditeurs externes, superviser la communication de tous les services d'audit et services non liés à l'audit autorisés fournis par les auditeurs externes et examiner et approuver le montant global des honoraires versés par la Société aux auditeurs externes pour leurs services d'audit et services non liés à l'audit;
- 5) s'assurer que les auditeurs externes relèvent directement du comité d'audit et qu'ils rendent compte au comité d'audit et au conseil;
- 6) examiner avec les auditeurs externes les documents relatifs au plan d'audit annuel pour l'audit des états financiers consolidés de la Société et des contrôles internes sur la présentation de l'information financière et approuver ces documents;
- 7) superviser le travail des auditeurs externes, y compris l'examen de la présentation des rapports trimestriels et annuels des auditeurs externes communiquant leurs constatations au comité d'audit, et superviser la résolution de toute divergence entre les auditeurs et la direction relativement à la communication de l'information comptable et financière;
- 8) discuter avec les auditeurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables de la Société, y compris (i) les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées, (ii) les estimations comptables critiques et les questions comportant une part d'incertitude importante, (iii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement retenu par les auditeurs externes et (iv) les autres communications écrites importantes entre la Société et les auditeurs externes à cet égard;
- 9) examiner au moins une fois par année les déclarations des auditeurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité;
- 10) examiner au moins une fois par année les déclarations des auditeurs externes quant à leur indépendance, et discuter avec les auditeurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient avoir une incidence sur leur objectivité ou leur indépendance;
- 11) examiner les politiques que la Société a adoptées relativement à l'embauche d'employés ou d'anciens employés de ses auditeurs externes;

- 12) superviser la sélection et la rotation de l'associé responsable de mission, de l'associé de référence et des autres associés participant à l'audit;
- e) *L'examen du financement et des plans de répartition des capitaux*
- 1) examiner les plans de répartition des capitaux de la Société, y compris les politiques relatives aux dividendes, les programmes de rachat d'actions, la structure générale de la dette et le ratio de levier financier cible, et présenter des recommandations s'y rapportant au conseil aux fins d'approbation;
 - 2) examiner la pertinence, les modalités et les conditions des arrangements importants en matière de financement de la Société, y compris les ventes de comptes débiteurs, l'affacturage des fournisseurs et les opérations de couverture, vérifier la conformité de ces arrangements et présenter des recommandations s'y rapportant au conseil aux fins d'approbation;
- f) *L'évaluation du rendement du comité d'audit*
- 1) superviser l'existence du processus aux fins de l'évaluation annuelle du rendement du comité d'audit.

En raison des exigences élevées rattachées au rôle et aux responsabilités du comité d'audit, le président du conseil, en collaboration avec le président du comité de gouvernance, examine les invitations faites aux membres du comité d'audit de se joindre au comité d'audit d'une autre entité inscrite à la cote d'une bourse. Lorsqu'un membre du comité d'audit siège simultanément au comité d'audit de plus de trois sociétés cotées en bourse, y compris celui de la Société, le conseil doit déterminer si ces responsabilités parallèles nuisent à sa capacité de bien s'acquitter de ses fonctions au sein du comité d'audit; selon le cas, il exige que la situation soit corrigée ou indique dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société que les responsabilités parallèles du membre ne nuisent pas à l'exercice de ses fonctions.

Au besoin, le comité d'audit peut obtenir l'aide de conseillers juridiques, de comptables ou d'autres conseillers externes et fixe et paye leur rémunération et en informe le président du conseil et, s'il y a lieu, les auditeurs externes; le comité d'audit prend les arrangements nécessaires au paiement des honoraires des auditeurs externes et des conseillers dont il retient les services. De plus, la Société fournit le financement nécessaire au comité d'audit, y compris le paiement des honoraires de tous les conseillers juridiques, les comptables et autres conseillers externes dont les services ont été retenus par le comité d'audit.

Les auditeurs internes et les auditeurs externes disposent en tout temps de voies de communication directe avec le comité d'audit. De plus, ils rencontrent séparément les membres du comité d'audit, sans la présence de la direction, au moins une fois par trimestre, afin de discuter des états financiers et des mesures de contrôle de la Société. En outre, au moins une fois par trimestre et plus souvent si nécessaire, le comité d'audit rencontre séparément la direction. Enfin, à chaque réunion régulière prévue et à chaque réunion extraordinaire, le comité d'audit se réunit sans la présence de la direction ou de tout administrateur non indépendant.

Le comité d'audit fait rapport chaque année au conseil quant à la pertinence de son mandat. De plus, le président du comité d'audit fait rapport régulièrement au conseil quant aux activités de son comité.

Aucune disposition du mandat décrit ci-dessus ne vise à céder au comité d'audit la responsabilité incomptante au conseil de s'assurer que la Société se conforme à la législation et à la réglementation applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité légales ou réglementaires applicables aux administrateurs ou aux membres du comité d'audit. Même si le comité d'audit a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts et s'ils ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces questions relèvent de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs externes. Les membres du comité d'audit ont le droit de se fier, en l'absence d'information contraire, (i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, (ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et (iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services non liés à l'audit fournis à la Société par les auditeurs externes. Les responsabilités de surveillance du comité d'audit n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante (i) si la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou (ii) si les états financiers de la Société ont été dressés et, s'il y a lieu, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

* * * * *